

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

ADF/BD/WP/2007/114/Approbation

5 décembre 2007

Préparé par : OWAS/GECL

Original : Français

Approbation du conseil :
Procédure de non-objection

POUR EXAMEN

MEMORANDUM

AU : CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE : Modibo I. TOURE
Secrétaire général

OBJET : DJIBOUTI : PROPOSITION POUR L'OCTROI D'UN DON FAD DE 6,5 MILLIONS D'UC DESTINÉ AU FINANCEMENT DU PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE DJIBOUTI *

Veillez trouver ci-joint un exemplaire du **rapport d'évaluation** relatif au projet cité en objet, le **résultat des négociations**, ainsi que le **projet de résolution**, qui vous sont soumis pour examen et approbation conformément à la **procédure de non-objection**, à la date limite du 19 décembre 2007, à 18h .

Si aucune objection n'est reçue à la date stipulée, le document sera considéré comme approuvé et enregistré dans le prochain Résumé des décisions du conseil FAD.

P.J.: Résultat des négociations + Projet de résolution

Cc : Le Président

***Pour toute question relative au présent document, bien vouloir s'adresser à:**

M. K. BEDOUMRA	Directeur	OWAS	Poste 2055
M. A. AKIN-OLUGBADE	Conseiller juridique général/Directeur	GECL	Poste 2032
M. S. B. JALLOW	Chef de division	OWAS.2	Poste 2191
Ms. C. AKINTOMIDE	Chef de division	GECL.1	Poste 2101
M. A. OUTAGUEROUINE	Ingénieur en eau et assainissement	OWAS.2	Poste 3510
Mme. C. WALENDOM	Analyste financier	OWAS.2	Poste 2531

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

Langue: Français
Original: Français
Distribution: Limitée



CONFIDENTIEL

DJIBOUTI

PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE DJIBOUTI

RAPPORT D'EVALUATION

Le présent Rapport ne peut être communiqué qu'aux membres du personnel dont les activités concernent le sujet traité dans ce rapport. Toute autre distribution doit être autorisée par le Vice-Président chargé des Opérations.

DEPARTEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT
NOVEMBRE 2007

TABLE DES MATIERES

FICHE D'INFORMATION DU PROJET, LISTE DES TABLEAUX, LISTE DES ANNEXES, MONNAIES ET MESURES, LISTE DES ABBREVIATIONS, DONNEES DE BASE, CADRE LOGIQUE DU PROJET, RESUME ANALYTIQUE	Page
	i - xi
1. ORIGINE ET HISTORIQUE DU PROJET	1
2. LE SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	1
2.1 Ressources en eau	1
2.2 Alimentation en eau potable et assainissement	2
2.3 Cadre institutionnel du secteur	3
2.4 Principales contraintes du secteur de l'eau	3
2.5 Politique et stratégie de développement du secteur	3
2.6 Interventions des Bailleurs de Fonds	4
2.7 Leçons tirées de l'intervention des Bailleurs de Fonds	5
3. LE SOUS-SECTEUR D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN	5
3.1 Cadre Organisationnel	5
3.2 Renforcement institutionnel, système de facturation et recouvrement des coûts et performances financières	6
3.3 Programme des travaux prioritaires d'assainissement	7
4. LE PROJET	8
4.1 Concept et bien-fondé du projet	8
4.2 Zone et bénéficiaires du projet	9
4.3 Contexte stratégique	9
4.4 Objectifs du projet	9
4.5 Description du projet	9
4.6 Impacts sur l'environnement	10
4.7 Coûts du projet	11
4.8 Sources de financement	12
5. EXECUTION DU PROJET	12
5.1 Organe d'exécution	12
5.2 Dispositions institutionnelles	12
5.3 Calendriers d'exécution et de supervision	13
5.4 Dispositions relatives à l'acquisition des biens et services	13
5.5 Dispositions relatives aux décaissements	15
5.6 Suivi et évaluation	16
5.7 Rapports financiers et audit	16
5.8 Coordination de l'aide	16
6. DURABILITE ET RISQUES DU PROJET	16
6.1 Charges récurrentes	16
6.2 Durabilité du projet	17
6.3 Principaux risques et mesures d'atténuation	17
7. AVANTAGES DU PROJET	18
7.1 Analyse financière	18
7.2 Analyse économique	18
7.3 Analyse de l'impact social	19
7.4 Analyse de sensibilité	20
8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	20
8.1 Conclusions	20
8.2 Recommandations	20

Le présent rapport a été rédigé par M. A. OUTAGUEROUINE (Chef de projet, Ingénieur Eau et Assainissement) et Mme. C. WALENDOM (Analyste Financier) à la suite de leur mission d'évaluation à Djibouti du 19 mai au 2 juin 2007. Toute information relative à ce rapport pourra leur être demandée, ou à M. S. JALLOW, Chef de Division, OWAS.2 (poste 2191) et M. K. BEDOUMRA, Directeur OWAS (poste 2055).

LISTE DES TABLEAUX

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
Tableau 4.1	Coûts estimatifs du projet par composante	11
Annexe 4.2	Coûts estimatifs du projet par catégorie de dépenses	12
Annexe 4.3	Sources de financement	12
Annexe 5.1	Dispositions relatives aux acquisitions	14

LISTE DES ANNEXES

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Nbre pages</i>
Annexe – 1	Carte de Djibouti	1
Annexe – 2	Opérations du Groupe de la banque à Djibouti à juillet 2007	1
Annexe – 3	Organigramme de l'ONEAD	1
Annexe – 4	Tarifs Eau et Assainissement	1
Annexe – 5	Bilans de l'ONED – Années 2002 à 2006	1
Annexe – 6	Compte d'exploitation ONED 2002 – 2006 (en millions FDJ)	1
Annexe – 7	Compte d'exploitation ONEAD (en millions FDJ)	1
Annexe – 8	Coûts du projet, sources de financement et calendrier des dépenses	3
Annexe – 9	Calendrier des supervisions	1
Annexe – 10	Hypothèses de l'analyse financière et économique	1
Annexe – 11	Calcul du taux de rentabilité financière interne (en millions FDJ)	1
Annexe – 12	Calcul du taux de rentabilité économique interne (en millions FDJ)	1
Annexe – 13	Liste des documents consultés	1

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT
Agence Temporaire de Relocalisation (ATR-Tunis)
Tel.: (216) 71 10 21 91, Fax : (216) 71 33 36 80
BP 323, 1002 Tunis Belvédère, Tunisie

FICHE DU PROJET
(mai 2007)

Les renseignements ci-dessous ont pour but de fournir quelques indications générales à tous fournisseurs, entrepreneurs, consultants et autres personnes intéressées par la fourniture de biens et services au titre des projets approuvés par les Conseils d'administration du Groupe de la Banque. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'organe d'exécution de l'emprunteur.

- | | | |
|---|---|---|
| 1. <u>PAYS</u> | : | Djibouti |
| 2. <u>TITRE DU PROJET</u> | : | Projet d'Assainissement de la Ville de Djibouti |
| 3. <u>BENEFICIAIRE</u> | | Gouvernement de Djibouti |
| 4. <u>LIEU D'EXECUTION</u> | : | Ville de Djibouti |
| 5. <u>ORGANE D'EXECUTION</u> | : | Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti (ONEAD)
Tel : 253 35 86 71 – Fax : 253 35 44 23 |
| 6. <u>DESCRIPTION DU PROJET</u> | : | Le projet comporte les composantes suivantes :

A. Appui institutionnel et renforcement des capacités ;
B. Réhabilitation et développement des infrastructures d'assainissement ;
C. Gestion du projet. |
| 7. <u>COUT TOTAL</u> | : | 20,96 millions d'UC |
| Devises | : | 14,67 millions d'UC |
| Monnaie locale | : | 6,29 millions d'UC |
| 8. <u>FINANCEMENT DU GROUPE DE LA BANQUE</u> | | |
| Don du FAD | : | 6,5 millions d'UC |
| 9. <u>AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT</u> | | |
| Union Européenne | : | 13,41 millions d'UC |
| Gouvernement djiboutien | : | 1,05 millions d'UC |
| 12. <u>DATE D'APPROBATION</u>
(Prévisionnelle) | : | Décembre 2007 |

13. DATE DE DEMARRAGE
ET DUREE : Deuxième trimestre 2008, pour 3 ans.
14. ACQUISITION DES BIENS ET
TRAVAUX : Des appels d'offres internationaux sont requis pour la fourniture et les travaux de réalisation et de réhabilitation des réseaux d'eaux usées, des stations de pompage et du canal d'eaux pluviales. Des appels d'offres nationaux, consultations de fournisseurs à l'échelon international et national sont requis pour la fourniture de biens.
15. CONSULTANTS REQUIS : Les services de consultants sont requis pour la réalisation de la mise à jour et la digitalisation des plans, le recrutement d'un expert en acquisitions, la formation et l'audit externe.
16. CATEGORIE
ENVIRONNEMENTALE : I.

EQUIVALENCES MONETAIRES, SIGLES ET ABREVIATIONS

Equivalences monétaires

(mai 2007)

Unité monétaire	:	Franc Djiboutien (DJF)
1 UC	=	1,52418 dollars EU
1 UC	=	1,12031 EUR
1 UC	=	268,392 DJF

Exercice fiscal

1 janvier - 31 décembre

Unités de mesure

1 km	=	kilomètre	=	1 000 m
1 km ²	=	kilomètre carré	=	1 000 000 m ² = 100 ha
1 ha	=	hectare	=	10 000 m ²
1 ml	=	mètre linéaire		
1 m ³	=	mètre cube		
1 m ³ /j	=	mètre cube par jour		
1 hm ³	=	million de mètres cubes		
l/s	=	litres par seconde		
hab/ha	=	habitants par hectare		
l/hab/j	=	litre par habitant par jour		

Abréviations

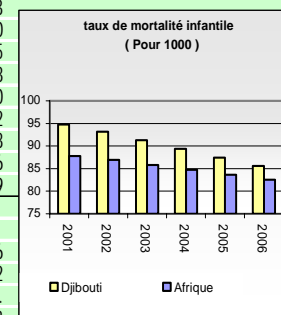
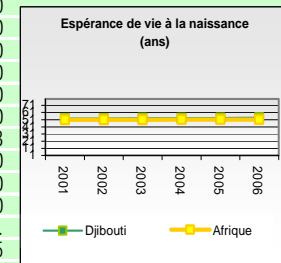
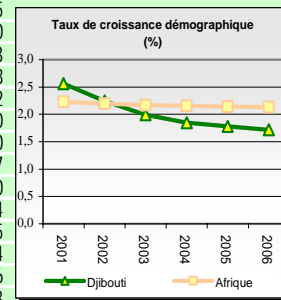
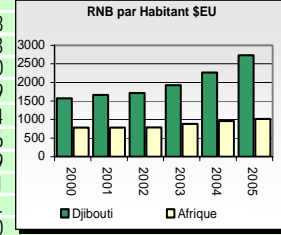
ACP	Action contre la pauvreté
BAD	Banque africaine de développement
CAPEF	Cadre d'action pour la promotion de l'éducation des filles
CDC	Centres de développement communautaire
CEDAW	Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination envers les femmes
CERD	Centre d'études et de recherche de Djibouti
CSLP	Stratégie de Lutte contre la Pauvreté
DA	Direction de l'assainissement
DAF	Direction administrative et financière
DATE	Direction de l'aménagement du territoire et de l'environnement
DJF	Franc djiboutien
DPHP	Direction de la Prévention et de l'Hygiène Publique
DSPAR	Document de stratégie par pays axé sur les résultats
EH	Equivalent-habitant
EPIC	Etablissement public industriel et commercial
FADES	Fonds arabe pour le développement économique et social
FED	Fonds européen de développement
FNA	Fonds national d'assainissement
FNE	Fonds national de l'eau

FAD	Fonds africain de développement
JICA	Japanese International Cooperation Agency (Coopération Japonaise - Dons)
MAEM	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la mer, chargé des ressources hydrauliques
MHUEAT	Ministère de l'habitat, de l'urbanisme, de l'environnement et de l'aménagement du territoire
OMS	Organisation mondiale pour la santé
ONEAD	Office national de l'eau et de l'assainissement de Djibouti
ONED	Office national des eaux de Djibouti
ONG	Organisation non gouvernementale
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OSC	Organisations de la société civile
PVC	Polychlorure de vinyle
SDNE	Schéma directeur national de l'eau
TA	Taxe de l'assainissement
TEOM	Taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères
UC	Unité de compte
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
USTDA	Agence américaine du commerce et du développement
VAE	Vision africaine de l'eau

Djibouti

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Djibouti	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)		23	30 307	80 976	54 658
Population totale (millions)	2006	0,8	924,3	5 253,5	1 211,3
Population urbaine (% of Total)	2006	76,0	38,4	43,1	78,0
Densité de la population (au Km ²)	2006	34,8	30,5	60,6	22,9
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2005	1 020	955	1 154	26 214
Participation de la Population Active - Total (%)	2005	45,3	42,3	45,6	54,6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2005	46,0	41,1	39,7	44,9
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2003	0,495	0,475	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 177 pays)	2004	148	n.a.	n.a.	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2002	42,1	45,0	32,0	20,0
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2006	1,7	2,1	1,4	0,3
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2006	2,2	3,5	2,6	0,5
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2006	41,0	41,3	32,4	18,0
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2006	2,9	3,4	5,5	15,3
Taux de dépendance (%)	2006	78,6	80,8	57,8	47,8
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2006	100,0	99,9	102,7	94,2
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2006	27,0	26,8	27,1	25,0
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2006	53,7	51,4	64,1	76,0
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2006	54,8	52,2	65,9	79,7
Taux brut de natalité (pour 1000)	2006	33,5	36,5	22,8	11,0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2006	12,1	14,9	8,7	10,4
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2006	85,6	82,5	59,4	7,5
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2006	128,3	137,7	89,3	9,4
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2006	4,6	4,7	2,8	1,6
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2002	546,0	622,9	440,0	13
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2002	15,3	26,6	59,0	74,0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2004	16,6	38,2	78,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2004	33,0	110,7	98,0	782,0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié	2003	73,0	43,7	56,0	99,0
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2004	73,0	62,3	78,0	100,0
Accès aux services de santé (% de la population)*	2000	13,0	61,7	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2004	82,0	44,2	52,0	100,0
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SID	2005	3,0	4,5	1,3	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2004	734,0	310,2	144,0	11,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2005	52,0	78,1	82,0	93,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2005	65,0	68,0	73,0	90,0
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2000	35,0	39,0	31,0	...
Apport journalier en calorie par habitant	2004	2 350	2 435	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé par habitant (en % du PIB)	2002	3,3	5,6	1,8	6,3
Indicateurs d'Éducation					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2004/05	39,0	96,7	91,0	102,3
Primaire - Filles	2004/05	35,0	90,4	105,0	102,0
Secondaire - Total	2004/05	22,0	43,1	88,0	99,5
Secondaire - Filles	2004/05	18,0	36,5	45,8	100,8
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2003/04	27,2	47,5	51,0	82,0
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2006	28,7	43,3	26,6	1,2
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2005	20,1	34,5	19,0	0,8
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2005	38,6	52,4	34,2	1,6
Dépenses d'éducation en % du PIB	2004	6,1	4,7	3,9	5,9
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables en % de la superficie totale	2005	0,0	6,0	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	2000	...	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	2000	...	10,9
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2005	0,6	1,0	1,9	12,3



Source : Base des données du Département de la Statistique de la BAD;

dernière mise à jour: octobre 2007

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles; * : dernière année entre 1995-2000

N.B : Les données fournies par le Gouvernement contenues dans le texte ne sont pas toujours conformes à celles du tableau ci-dessus.

DJIBOUTI**PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE DJIBOUTI****CADRE DES RESULTATS STRATEGIQUES DU PROJET**

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RESULTATS ESCOMPTEES	PORTEE (bénéficiaires)	INDICATEURS DE PERFORMANCE	INDICATEURS OBJECTIFS ET ECHEANCIER	HYPOTHESES/ RISQUES
<u>BUT DU SECTEUR</u> Améliorer les conditions de vie et sanitaires des populations de la ville de Djibouti.	<u>RESULTATS A PLUS LONG TERME</u> <u>Horizon 2015</u> 1) Atteinte des ODM fixés par le pays pour l'accès à l'assainissement 2) Réaliser les ODM concernant la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle et la promotion et la durabilité de l'environnement	Populations de la République de Djibouti ville (824 000 hab)	1) Taux d'accès à l'assainissement 2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 2.2 Taux de mortalité maternelle Sources : Enquêtes nationales (Centre de la Statistique) Rapport du PNUD sur le Développement Humain Enquêtes Démographique et de Santé Rapports d'activités du projet	1) Le taux d'accès à l'assainissement passera de 15% en 2005 à 57% en 2015 2.1 Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans passera de 94‰ à 45‰ entre 2005 et 2015 2.2 Réduire de 3/4 d'ici 2015 le taux de mortalité maternelle	Engagement du gouvernement à mettre en œuvre les réformes du secteur Le gouvernement continue à accorder une priorité au secteur Le gouvernement mobilise la totalité des ressources nécessaires au financement du programme prioritaire
<u>OBJECTIF DU PROJET</u> Assurer durablement un accès au service d'assainissement, une meilleure santé et la protection de l'environnement et des ressources halieutiques	<u>RESULTATS A MOYEN TERME</u> 1) Accès durable aux services d'assainissement hygiénique 2) Conditions socio-sanitaires de la population améliorées (baisse de la prévalence des pathologies d'origine hydrique) ; 3) Préservation de l'environnement et du potentiel halieutique	Populations urbaine de Djibouti ville (2/3 de la population du pays), soit 549 330 hab.	1.1 Taux accès à l'assainissement collectif 1.2 Taux de recouvrement des coûts 2) Taux de prévalence des maladies hydriques 3) Suppression de la pollution des écosystèmes marins ; Sources : Rapports du Centre de la statistique Fiches et publications de la Direction de l'Epidémiologie et du ministère de l'environnement Les rapports de suivi de l'ONEAD	1.1 Le taux d'accès à l'assainissement à Djibouti-ville passera de 18% (28 945 hab.) en 2003 à 37% en 2011 (64 010 hab) ; 1.2 Le taux de recouvrement des coûts passe de 0% à 70% en 2011 et à 100% en 2015 2) Réduction du taux de mortalité liées aux maladies hydriques de 38% à partir de 2011 3) 90% de rejets d'eaux usées brutes en mer supprimés en 2011	Bonne gestion des ouvrages et maîtrise de la technologie à boues activées Raccordement aux réseaux d'assainissement et paiement des redevances

<u>ACTIVITES/INTRANTS</u>	<u>REALISATIONS A COURT TERME</u>				
1. Réhabilitation et extension des infrastructures d'assainissement	1. Station d'épuration, réseaux d'eaux usées de la ville, un collecteur d'eaux pluviales, stations de pompage/relevage et une unité pilote de traitement des matières de vidange	Population de Djibouti ville (arrondissements 1, 2 et 3), soit 170 900 hab.	1.1 Station d'épuration à boues activées 1.2 Réseaux d'assainissement 1.3 Collecteur d'eaux pluviales 1.4 Stations de pompage et de relevage 1.5 Unité pilote de traitement des matières de vidange	2011 : 1.1 Une station d'épuration d'une capacité de 40 000 EH 1.2 Réhabilitation de 14 collecteurs d'eaux usées 1.3 Réhabilitation d'un collecteur d'eaux pluviales 1.4 Réhabilitation de 11 stations de pompage/relevage 1.5 Construction d'une unité pilote de traitement des matières de vidange	Amélioration des procédures d'acquisitions et de décaissement ainsi que le suivi des chantiers au niveau de l'ONEAD
2. Mise à jour des plans	2. Mise à jour et digitalisation des plans	ONEAD, Consultant	2. Nombre de plans digitalisés	2. La totalité des plans des infrastructures d'assainissement de la ville mis à jour et digitalisés	
3. Appui institutionnel et renforcement des capacités	3. Réalisation de formations, acquisitions des équipements divers, assistance technique	ONEAD, Consultants	3. Effectif de personnel formé par catégorie et nombre d'équipements acquis	3.1 10 cadres formés 3.2 Matériel de terrain acquis 3.3 Equipements informatiques acquis 3.4 Transfert de technologie	
4. Campagne de sensibilisation et suivi des impacts	4. Recrutement d'une ONG et convention avec la DPHP	ONG, DPHP et population de Djibouti-ville	4. % de la population touchée par la campagne de sensibilisation, qualité de l'eau des milieux récepteurs et taux de réduction des maladies	4. 100% de la population de Djibouti-ville sensibilisée et quantification des impacts positifs du projet	
5 Gestion du projet	5.1 Personnel désigné et disponible 5.2 Equipements fournis	ONEAD	5.1 Notes d'affectation du personnel/contrats de recrutement/notes de prises de services 5.2 Bordereaux de livraisons des équipements	5.1 Notes d'affectation du personnel/contrats de recrutement/notes de prises de services disponibles en mars 2008 5.2 Bordereaux de livraisons de tous les équipements disponibles en décembre 2008	
<u>INTRANTS/RESSOURCES</u>			Sources : Rapports trimestriels d'activités Rapports de supervision du projet Etats financiers et rapports annuels d'audit		
Don FAD : 6,50 millions UC UE : 13,41 millions UC GOV : 1,05 millions UC TOTAL : 20,96 millions UC					

RESUME ANALYTIQUE

1. ORIGINE ET HISTORIQUE DU PROJET

La quasi-totalité des ouvrages d'assainissement de la ville de Djibouti est actuellement à l'arrêt et on assiste à des débordements d'eaux usées dans tous les quartiers de la ville ainsi qu'à leur rejet à l'état brut en mer. Ceci constitue un risque majeur pour la pollution de la nappe phréatique (principale source d'alimentation en eau potable de la ville), la dégradation de l'environnement et une menace pour les ressources halieutiques du pays ainsi que la santé des populations. En effet, les maladies liées aux dysfonctionnements du système d'assainissement constituent 42% des entrées en pédiatrie, 35% des journées d'hospitalisation, et 38% des décès. De meilleurs systèmes d'assainissement offriraient l'avantage d'accroître la prévention sanitaire et de diminuer la pression humaine sur les établissements de soin.

Conscient de l'importance fondamentale que revêt un cadre de vie sain en rapport avec le sous-secteur de l'assainissement dans la réduction de la pauvreté, l'Etat djiboutien avec l'appui du Fonds africain de développement (FAD) a élaboré un plan stratégique de l'assainissement de la ville de Djibouti. Le présent projet qui découle de ce plan a été conçu sur la base des besoins prioritaires retenus par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti (ONEAD) dans le cadre de son programme prioritaire d'investissement à court terme (0 à 5 ans).

Outre l'appui du FAD, le programme prioritaire bénéficie également du soutien financier de l'Union Européenne.

2. OBJET DU DON

Le don du FAD, d'un montant de 6,50 millions d'UC représentant 31,01% du coût total du projet, servira à financer 31,44% des dépenses en devises et 30% de la part en monnaie locale.

3. OBJECTIF SECTORIEL ET OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PROJET

L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques et sanitaires des populations de la ville de Djibouti en vue de l'atteinte des Objectifs du Développement du Millénaire fixés par le pays en matière d'accès à l'assainissement et à une meilleure santé.

Le projet a pour objectif spécifique d'améliorer le taux d'accès des populations de la ville de Djibouti aux services d'assainissement (de 18% à 37% en 2011), de contribuer à la réduction des maladies d'origine hydrique (38% des décès) et à la préservation de l'environnement et des ressources halieutiques.

4. COMPOSANTES DU PROJET

Les principales composantes du projet sont :

- A. Appui institutionnel et renforcement des capacités ;
- B. Réhabilitation et développement des infrastructures d'assainissement ;
- C. Gestion du projet.

5. COUT DU PROJET

Le coût du projet, hors taxes et hors droits de douane, est estimé à 20,96 millions d'UC dont 14,67 millions d'UC en devises et 6,29 millions d'UC en monnaie locale.

6. SOURCES DE FINANCEMENT

Le projet sera financé par un don FAD pour un montant de 6,50 millions d'UC (31,01% du coût du projet), par un don de l'Union Européenne pour un montant de 13,41 millions UC (63,99% du coût du projet) et par le gouvernement djiboutien pour un montant de 1,05 million d'UC (5% du coût du projet).

7. EXECUTION DU PROJET

La réalisation du projet est prévue sur une période de 36 mois au cours de la période de 2008 à 2011. L'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti (ONEAD), dont la loi portant création a été adoptée en février 2006 et le décret portant statuts adopté le 21 mai 2007, sera l'organe d'exécution du projet.

8. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

Le projet d'assainissement de la ville de Djibouti est techniquement réalisable, financièrement et économiquement viable surtout que les réformes institutionnelles nécessaires sont mises en place. Les mesures de mitigation du projet, classé en catégorie I, ont été prises en compte dans l'exécution du projet dont la réalisation appuiera le programme prioritaire qui consiste à généraliser l'accès à l'assainissement au niveau de la ville, constituant ainsi une solution adaptée au problème de pollution par les rejets des eaux usées brutes et leur réutilisation éventuelle en agriculture. Ce projet est une contribution importante de la Banque aux efforts du Gouvernement visant à fournir, de façon durable, les services d'assainissement liquide et solide à la population.

1. ORIGINE ET HISTORIQUE DU PROJET

1.1 Le problème de l'assainissement, de part son ampleur, est l'une des principales menaces environnementales dont le pays est exposé. L'assainissement demeure particulièrement une contrainte majeure de la ville de Djibouti qui compte près des 2/3 de la population du pays qui était de 800 000 habitants en 2006. Le sous-secteur de l'assainissement est en effet marqué par une série de contraintes qui entravent le développement de la ville. Celles-ci sont relatives à la faiblesse du cadre institutionnel préalable à la mise en place des infrastructures et à l'absence ou l'inadéquation du système de recouvrement des coûts, indispensables à l'exploitation et la pérennisation des équipements.

1.2 La quasi-totalité des ouvrages de collecte et d'évacuation des eaux usées est à l'arrêt et occasionne des débordements dans tous les quartiers de la ville. Les canaux d'eaux pluviales recevant une forte proportion de ces eaux usées et les débordements qui caractérisent la ville de Djibouti sont sources de risques sanitaires d'autant plus importants qu'ils sont proches des quartiers habités, ou plus encore, une population précaire sans accès à l'eau potable s'est installée en bordure. Par ailleurs, les rejets des eaux usées brutes en mer en différents endroits de la ville qui constituent une pratique courante sont sources de différentes pathologies telles que les conjonctivites, les dermatites ou des maladies gastro-intestinales.

1.3 Conscient de l'ensemble de ces contraintes qui met en évidence la nécessité de mettre en place une politique cohérente d'assainissement afin de contenir au mieux les risques sanitaires et environnementaux, le Fonds africain de développement, sur requête du gouvernement djiboutien, a financé l'étude du plan stratégique de l'assainissement de la ville de Djibouti. Elaborée en décembre 2005, cette étude a permis de définir un programme d'investissement prioritaire jusqu'à 2015 aussi bien pour l'assainissement liquide que pour l'assainissement solide. Lors de la mission d'évaluation de la Banque effectuée du 19 mai au 02 juin 2007, il a été demandé à celle-ci de financer (i) la réhabilitation et l'extension des ouvrages d'interception, de collecte et de pompage des eaux usées de la ville de Djibouti ; ii) la réhabilitation et l'extension d'un canal d'eau pluviale et (iii) l'appui institutionnel et le renforcement des capacités de l'ONEAD. En plus de la contribution au financement des ouvrages de collecte et de pompage des eaux usées, l'Union européenne financera la station d'épuration des eaux usées de Douda ainsi que le volet «déchets solides».

1.4 Le projet d'assainissement de la ville de Djibouti s'inscrit dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté en juillet 2004. Le projet prend également en compte les principales orientations du Document de Stratégie par Pays Axé sur les Résultats (DSPAR 2007 – 2009) qui a retenu le développement du sous-secteur de l'assainissement comme l'unique intervention dans le cadre des allocations du FAD X. Le présent rapport a été établi sur la base des données recueillies et des travaux réalisés lors de la mission d'évaluation du projet.

2 LE SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

2.1 RESSOURCES EN EAU

2.1.1 Située au sud du Détroit de Bab Al Mandab à l'entrée de la mer Rouge, la République de Djibouti dispose de façade maritime qui donne sur la mer Rouge et le golf d'Aden. Conséquence de son contexte géodynamique particulier, à la jonction entre trois grands systèmes de rift tectoniques (rift de la mer Rouge, du Golf d'Aden et le rift Est africain), le pays se trouve dans une région sismique et volcanique. Il en résulte que 90% de sa formation géologique est prédominée par des roches d'origines volcaniques, les 10% restant sont des formations sédimentaires localisées essentiellement dans les plaines côtières.

2.1.2 Selon la classification de l'UNESCO, la République de Djibouti est un pays à zone aride à hiver chaud (20 à 30 °C) et été très chaud (plus de 30 °C). La pluviométrie est très faible sur

l'ensemble de l'année, le bilan hydrique (précipitation moins évaporation) est négatif ; d'où l'insuffisance notoire des pluies pour produire un ruissellement ou une recharge des nappes, sauf dans le cas des orages intenses et localisés. Il n'y a donc pas de cours d'eau permanent sur le territoire et l'alimentation en eau potable des villes est assurée exclusivement à partir des captages d'eaux souterraines (forages), notamment à partir de la nappe de Djibouti, pour la ville de Djibouti. Ces ressources peuvent être rencontrées à faible profondeur dans les lits des oueds ou un peu plus profondément, dans les roches volcaniques fracturées. En ce qui concerne en particulier la ville de Djibouti, le problème d'alimentation en eau se pose cependant avec acuité. En effet, les ressources ne sont pas toutes connues et sont limitées, car essentiellement tributaires de la fréquence des crues, de plus, la qualité de l'eau captée est très variable en terme de salinité.

2.1.3 Dans le cadre de l'étude du plan directeur de l'alimentation en eau potable de la ville de Djibouti réalisée en septembre 2005, la capacité théorique de la nappe de Djibouti est estimée à 13,5 millions de mètres cubes par an et le débit d'exploitation est de l'ordre de 13,9 millions de mètres cubes par an ; il en découle une surexploitation de l'aquifère dans plusieurs forages situés en bordure de la zone côtière. Les conclusions de cette étude ont permis de définir les mesures à prendre pour combler progressivement ces déficits, en particulier le recours à la désalinisation des eaux de mer par le procédé d'osmose inverse.

2.2 ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT LIQUIDE

2.2.1 L'approvisionnement en eau potable (AEP) du pays était assuré jusqu'en mai 2007 par l'Office National des Eaux de Djibouti (ONED) à travers des forages. Depuis cette date, c'est l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti (ONEAD) qui en est en charge. Le taux de couverture en AEP de la population est d'environ 86% en zone urbaine contre 42% en zone rurale. L'adduction se fait généralement par refoulement jusqu'à des réservoirs de stockage où l'eau est traitée par chloration avant d'être distribuée à travers un réseau collectif. Dans les zones urbaines, une partie des ménages n'est pas branchée et de ce fait, se fournit auprès des bornes fontaines ou à l'aide de branchements secondaires chez des particuliers ou encore en achetant de l'eau à des camions citernes. En milieu rural, la population doit parfois parcourir de longues distances avant d'accéder à l'eau qu'elles doivent transporter jusqu'à leurs lieux d'utilisation.

2.2.2 La ville de Djibouti en particulier, est alimentée en eau potable à partir d'un groupe de 33 forages disséminés dans deux champs de captage. Parmi ces forages actuellement productifs, 12 sont nouvellement construits dont 11 par le projet japonais (JICA) et un par l'ONED. Les eaux captées par les forages sont acheminées dans des réservoirs des stations de pompage d'Ambouli et de Balbala puis redistribuées dans les zones de distribution de Djibouti et de Balbala. Pour faire face au déficit d'approvisionnement en eau potable à partir des eaux souterraines, la ville de Djibouti a récemment décidé de recourir à la désalinisation des eaux de mer.

2.2.3 En ce qui concerne l'assainissement et hormis quelques quartiers de la ville de Djibouti qui disposent d'un réseau collectif, le système est partout autonome sur le territoire et constitué par des fosses septiques et des latrines sèches, qui peuvent être à l'origine de pollutions du sol et de la nappe phréatique. Le réseau d'assainissement de la ville de Djibouti comporte un linéaire total de 26,3 km dont 17 km en gravitaire et 9,3 km en refoulement. Il s'étend principalement sur le centre ville, les cités proches des Salines Ouest et les quartiers Sud et Est. Le raccordement au réseau d'assainissement concerne principalement les 3 premiers arrondissements de Djibouti. Le taux de raccordement global de la ville avoisine 18%. Quant à la ville de Balbala, elle dispose d'un très faible linéaire de réseau d'eau usée, l'assainissement y étant principalement autonome. Neuf (9) sous stations de relevage sont disposées sur le réseau d'assainissement dont sept (7) étaient gérées par l'ex-Direction de l'Assainissement (jusqu'en septembre 2007) et deux (2) par des privés. Le principal axe du réseau

d'assainissement longe la côte Est de la ville et rejoint la station d'épuration à boues activées de Douda au Sud de l'aéroport actuellement hors service.

2.3 CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR

2.3.1 Le domaine de la gestion des eaux relève du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer chargé des Ressources Hydrauliques (MAEM) qui a délégué celle de l'eau potable et de l'assainissement à l'Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti (ONEAD). Le Ministère conserve la responsabilité de fournir l'eau aux populations rurales à travers son service de l'hydraulique rurale. D'autres structures interviennent également dans le secteur. Ce sont le Ministère de l'Intérieur qui intervient dans le système de drainage urbain et assure la collecte des déchets solides à travers les districts, le Ministère de la Santé et celui du Commerce qui interviennent pour le contrôle de la qualité bactériologique des eaux potables, le Ministère des Finances, de l'Economie et de la Planification chargé de la privatisation pour la programmation d'investissements et la mobilisation des ressources ou la Présidence de la République qui a sous sa tutelle le CERD, organisme de recherche doté de laboratoire pour des analyses physico-chimiques de l'eau.

2.3.2 Outre ces structures, la société civile est active dans le pays à travers plusieurs ONG dont principalement : l'Union Nationale des Femmes de Djibouti (UNFD), l'Action Contre la pauvreté (ACP), les Centres de Développement Communautaire (CDC), Bender Djedid (terre nouvelle), l'Association Solidarité Féminine, l'Association Djiboutienne pour l'Equilibre et la Promotion de la Famille, l'Association Oui à la Vie (de lutte contre le Sida).

2.3.3 Ces multitudes d'institutions travaillaient de manière sectorielle sans vision d'ensemble et sont sujettes à une législation incomplète et inégalement appliquée. Pour faire face à ces contraintes, le Gouvernement a adopté en 2006, une politique nationale intégrée de l'eau et de l'assainissement centrée autour de la création d'un opérateur unique, qu'est l'ONEAD. Dans le même cadre, le Gouvernement a décidé de doter la Direction des Services Techniques du District de Djibouti d'une structure plus flexible lui permettant d'accomplir ses missions, en particulier celles relatives à la gestion des déchets solides par la création de l'Office de la Voirie de Djibouti (OVD), dont les textes de création ont été adoptés en 2007.

2.4 PRINCIPALES CONTRAINTES DU SECTEUR

2.4.1 Le développement du secteur de l'eau et de l'assainissement est confronté à une série de contraintes dont les principales sont d'ordre institutionnel, financier, technique et organisationnel. Pour les contraintes institutionnelles, on note (i) une absence de structure autonome, (ii) un éparpillement voire une duplication des actions et (iii) une insuffisance des relations avec la population.

2.4.2 Pour les contraintes financières, le système de recouvrement des coûts est peu efficace pour le secteur de l'assainissement. En outre, le secteur est marqué par une absence de politique adéquate de financement. Pour les contraintes techniques, on peut noter : (i) des difficultés de gestion et d'entretien des infrastructures ; (ii) le choix d'options technologiques sans mesures d'accompagnement pour assurer la pérennisation et (iii) une disparité des actions. Sur le plan organisationnel, le secteur est marqué par (i) un cadre juridique inapproprié et (ii) la non-application des règlements sanitaires existants.

2.5 POLITIQUE ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

2.5.1 Le Gouvernement est bien conscient de la gravité de la situation et a placé la politique du secteur Eau-Assainissement au premier plan de ses préoccupations. Cela s'est traduit par d'importantes réformes institutionnelles telles que la publication du Code de l'Eau (1996), la création d'une Direction de l'Eau unifiée (1999), d'un organe de coordination interministérielle. Un schéma Directeur National de l'Eau (SDNE) a été préparé et approuvé en 2000. Avec l'adoption en 2006 d'une politique nationale intégrée de l'eau et de l'assainissement, centrée autour de la création de l'ONEAD, opérateur unique, le

Gouvernement a répondu aux principaux obstacles qui affectaient le développement du secteur. Afin de consolider les acquis et poursuivre les actions de réformes structurelles, de croissance économique et de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a élaboré un Programme de développement économique et social pour la période 2006 – 2010 dont le coût s'élève à 341,1 millions \$US. Ce programme est la traduction en projets sectoriels des actions prioritaires définies dans le DSRP. L'eau et l'assainissement y figurent en premier plan (117,4 millions \$US).

2.5.2 Pour le cas particulier de la ville de Djibouti qui compte près des 2/3 de la population du pays, et afin de pallier à la situation de grande vulnérabilité que connaît actuellement le système d'alimentation en eau potable et d'entreprendre les mesures nécessaires pour subvenir aux besoins en eau jusqu'à l'horizon 2030, le gouvernement Djiboutien a élaboré en 2007 par le biais de l'ex-ONED les études du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. Ces études ont porté sur tous les aspects de l'alimentation de la ville et, plus particulièrement, sur une évaluation solide et un diagnostic de l'état des ouvrages de production, de stockage et de distribution, ainsi que sur l'identification de la source d'eau et des ouvrages requis pour assurer un approvisionnement en eau adéquat de la ville et satisfaire les besoins de différents horizons de planification. Pour le cas de l'assainissement, les autorités Djiboutiennes, en accord avec les partenaires au développement, ont lancé l'étude d'un plan stratégique de l'assainissement de la ville. Cette étude élaborée en décembre 2005 sur financement du FAD, a permis i) de définir un schéma institutionnel et financier accompagné d'un volet juridique et réglementaire indispensable à sa mise en application ; ii) d'élaborer un programme d'investissement prioritaire ; iii) de réaliser les études d'impact sur l'environnement et iv) de réaliser les études d'exécution du programme prioritaire. Le coût du programme d'investissement prioritaire s'élève à 15 557 millions DJF (soit environ 61,25 millions d'UC).

2.6 INTERVENTIONS DES BAILLEURS DE FONDS

2.6.1 Le développement du secteur est assuré par le gouvernement avec l'appui d'un certain nombre de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux (tableau ci-après).

Bailleur	Montant	Achévé	En cours	Prévu
Banque mondiale	7 millions \$US	Réformes institutionnelles (2004)		
Fonds africain de développement	0,53 million d'UC	Etude stratégique d'assainissement de la ville de Djibouti (2005)		
FADES	120 millions DJF	Plan directeur de l'eau de Djibouti (2007)		
OPEP	325 millions DJF	projet de drainage des eaux pluviales (2001)		
Union européenne (UE)	15 millions d'Euros		Appui institutionnel à la réforme du secteur eau et réhabilitation du quartier 4 de Djibouti ville	
FAD et UE	20,96 millions d'UC			Projet d'assainissement de la ville de Djibouti
Al Ghanim Group Koweït/Chine	150 millions \$US			Unité de dessalement d'eau de Doraleh
UE	2 millions \$US			Analyse et renforcement des contrôles au niveau de la qualité
Institutions financières arabes	117,4 millions \$US			Développement du secteur eau et assainissement

2.6.2 Depuis le démarrage de ses activités à Djibouti, la Banque a approuvé sept (7) opérations dans le secteur comptant pour des engagements cumulés de 26,8 millions d'UC. La dernière concerne l'étude du plan stratégique de l'assainissement de la ville de Djibouti achevée en décembre 2005.

2.7 LEÇONS TIREES DE L'INTERVENTION DES BAILLEURS DE FONDS

2.7.1 Les principales leçons à tirer de l'intervention des bailleurs de fonds à Djibouti portent essentiellement sur la disparité des actions dans le secteur sans une vision d'ensemble ainsi que l'absence de mesures d'accompagnement permettant la pérennisation des ouvrages réalisés. C'est le cas de la réalisation en 1991 de l'ancienne station d'épuration à boues activées de Douda financée par le FAD. Elle est hors service depuis sa mise en marche du fait qu'aucune assistance technique ni formation du personnel chargée de son exploitation n'a été prévue. Par ailleurs, il y a lieu de mentionner les problèmes rencontrés dans l'exécution des projets, notamment les retards dans la gestion du cycle des projets (de la conception à leur achèvement, en passant par la mise en vigueur et les délais d'acquisition des travaux, biens et services). Ces retards sont généralement imputés à la faible capacité institutionnelle des organes d'exécution.

2.7.2 En outre, il convient de noter d'autres problèmes génériques à la plupart projets financés par la Banque à Djibouti et qui consistent à (i) la non-disponibilité des fonds de contre-partie, (ii) le retard dans la mise en place des réformes institutionnelles et (iii) aux suspensions auxquelles le pays est souvent confronté.

2.7.3 Ces leçons et problèmes sont pris en compte dans la conception du présent projet et également examinés au niveau du DSRAP 2007 – 2009.

3. LE SOUS-SECTEUR D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN

3.1 CADRE ORGANISATIONNEL

3.1.1 La principale institution publique en charge de la promotion de l'alimentation en eau et de l'assainissement comme indiqué ci-dessus est le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Mer, chargé des Ressources Hydrauliques (MAEM). Les infrastructures du sous-secteur de l'assainissement étaient gérées par la Direction de l'Assainissement tandis que l'organisation de la collecte et de traitement des déchets solides était confiée aux Services Techniques du District sous la supervision du District de Djibouti.

3.1.2 L'analyse de l'organisation du sous-secteur de l'assainissement en rapport avec les autres acteurs du secteur montre une grande dispersion des fonctions de l'assainissement même si les textes définissent clairement les prérogatives de chaque service. Au vu de ces insuffisances institutionnelles, et conscient du fait qu'une politique inadéquate d'assainissement représente une menace constante pour la qualité de vie et la santé de la population, le gouvernement a décidé d'engager des réformes dans le sous-secteur. Ces réformes recommandées par l'étude financée par le FAD et élaborées en 2005 reposent sur trois axes stratégiques : (i) la réorganisation du secteur de l'assainissement, (ii) le renforcement institutionnel du secteur et (iii) la pérennisation financière des services de l'assainissement. La réorganisation à travers la réforme est menée à deux niveaux, central et régional. Ces réformes ont pour but de renforcer la capacité institutionnelle de la structure de gestion et de lui conférer davantage de pouvoirs et d'autonomie dans le but d'améliorer la viabilité financière du sous secteur à travers un système tarifaire qui tienne compte de la capacité à payer des consommateurs.

3.1.3 Une nouvelle loi a donc été adoptée par le Conseil des Ministres le 08 février 2006 portant création de l'ONEAD (l'Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti) qui regroupe désormais l'eau potable et l'assainissement sous une seule entité. Le décret portant statuts de l'ONEAD a

été signé le 21 mai 2007. Conformément aux dispositions de la loi n°145/AN/06/5èL du 1^{er} juin 2006, l'ONEAD est une entreprise publique et une société anonyme soumise à la législation sur les sociétés commerciales. Il a pour principale mission de mettre en œuvre la politique nationale de l'eau potable et de l'assainissement liquide et de gérer les services publics de l'eau potable et de l'assainissement liquide dans l'agglomération de Djibouti, dans les centres urbains et progressivement sur l'ensemble du pays. L'organigramme de l'ONEAD approuvé en juillet 2007 est présenté à l'annexe 3.

3.2 RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL, SYSTEME DE FACTURATION ET DE RECOUVREMENT DES COUTS ET PERFORMANCE FINANCIERE

3.2.1 L'étude du plan stratégique financée par la Banque a clairement identifié des programmes de renforcement de capacités humaines à travers l'assistance technique et des formations spécifiques dans le domaine de l'ingénierie de la mécanique, de l'informatique et de la comptabilité.

3.2.2 Le regroupement de la distribution de l'eau et de l'assainissement dans le cadre des réformes au sein d'une même entité permettra d'optimiser le service de tarification et de financer convenablement les charges d'exploitation et le développement de l'assainissement liquide par une facturation commune avec l'eau potable. La nouvelle tarification est basée sur les consommations en eau des abonnés dont la moyenne est estimée à environ 2 475 m³/jour en 2005, 5 095 m³ en 2010 et 8186 m³ à l'horizon 2015. Les revenus de l'assainissement seront constitués principalement d'une redevance pollution et d'une taxe d'assainissement. La redevance pollution représente 10% du tarif d'eau et facturés sur toutes les tranches de consommations tandis que la taxe d'assainissement est de 10% pour les trois premières tranches de consommations et 30% pour les trois dernières de consommation qui sont composés essentiellement de grands consommateurs d'eau.

3.2.3 L'avantage du nouveau système de tarification est de permettre la facturation des services d'assainissement sur la base du m³ d'eau potable facturé au consommateur. Une seule facture sera émise mais présentée de manière à pouvoir identifier séparément les redevances et taxes d'assainissement et les redevances d'eau potable. La possibilité d'une coupure d'eau sera souvent utilisée comme une mesure incitative d'un meilleur recouvrement. En adéquation avec la variation des indices de prix des coûts de production (énergie électrique, carburants, main d'œuvre, produits et service), un contrôle de niveau des tarifs sera réalisé annuellement.

Performance financière des structures antérieures à la création de l'ONEAD

3.2.4 L'ancienne Direction de l'Assainissement ne disposait pas d'états financiers faute d'une gestion commerciale adéquate des services de l'assainissement et d'un budget autonome. Les recettes et dépenses de la Direction étaient incluses dans le budget du Ministère. Ainsi, le contexte financier de la Direction de l'Assainissement se résumait aux seules recettes provenant de l'allocation budgétaire à travers les TEOM et la TA. En 2005, un montant de 100 millions de DJF avait été inscrit au budget prévisionnel pour les comptes des déchets solides et de l'assainissement liquide. Au cours de la même période, les dépenses se sont élevés à 253 millions de DJF pour le personnel, 38,59 millions DJF pour les biens et services. La lecture de ces chiffres montre un écart négatif d'environ 192 millions DJF entre les recettes et les dépenses et traduit les difficultés financières auxquelles était confrontée la Direction de l'Assainissement.

3.2.5 Les performances financières de l'ancienne structure de gestion de l'eau qui constitue l'ossature de l'ONEAD ont été évaluées sur la base des états financiers des exercices 2002 à 2006 présentés à l'annexe 5. Il ressort de l'analyse des comptes de l'office, une structure financière assez fragile. L'analyse des ratios présentés en annexe 5 fait ressortir une autonomie financière limitée avec des capitaux propres couvrant à peine le niveau d'endettement sur la période considérée.

3.2.6 Le chiffre d'affaires global de l'exercice 2005 affiche une croissance relative de 4,25% sous l'effet d'une meilleure distribution de la vente d'eau (+2%) et de l'appréciation des travaux de

branchement neuf, de reprise de branchement et des travaux de réparation et d'extension du réseau. La croissance enregistrée ne résulte pas du relèvement du tarif de vente d'eau mais de l'augmentation du volume vendu suite à l'amélioration du rendement du réseau par la lutte contre le gaspillage et les fraudes. Cette croissance était toutefois insuffisante pour absorber l'accroissement des charges d'exploitation qui s'établissait à 11% pour la même période. Compte tenu de l'augmentation des prix des matières premières et des difficultés de recouvrement, le résultat financier de l'exercice 2005 est déficitaire de 224 millions FDJ.

Projections financières de l'ONEAD

3.2.7 Le bilan de démarrage de l'ONEAD est basé essentiellement sur les actifs et passifs de l'ancienne Office National de l'eau dont le bilan opérationnel a été valorisé par un Commissaire indépendant. En revanche, l'ancienne Direction de l'Assainissement qui relevait du Ministère ne dispose pas de bilan approprié. Une valorisation des actifs et passif de cette direction est en cours de réalisation.

3.2.8 Les projections des coûts et des recettes de l'ONEAD de 2007 à 2012 sont présentées à l'annexe 7. Les nouveaux tarifs d'assainissement adoptés en juillet 2007 (annexe 4) devront permettre de couvrir les charges d'exploitation et d'entretien du service d'assainissement. La taxe d'assainissement perçue constitue environ 80% des ressources d'exploitation de l'ONEAD, tandis que la redevance de pollution et les autres travaux représentent 20% des revenus. La taxe d'assainissement s'élève en moyenne à 50 DFJ par m³ d'eau vendu. Cette moyenne cache une grande disparité avec 8 DFJ par m³ pour la tranche 1 (tranche sociale avec moins de 30 m³) et 83 DFJ et 105 FDJ par m³ respectivement pour la tranche 5 et la tranche 6. Par conséquent la contribution des grands consommateurs aux revenus est plus importante que celle des consommateurs des tranches sociales. Ces derniers représentent environ 80% des consommateurs mais constituent à peine 2% des revenus annuels. Les revenus de l'ONEAD proviendront à plus de 95% des gros consommateurs (tranches 4 à 6).

3.2.9 L'augmentation des recettes de l'ONEAD reposera sur l'augmentation du nombre de branchements et de l'application des nouveaux tarifs d'eau et des tarifs de l'assainissement. Suite à la nouvelle grille tarifaire et au système mis en place pour le recouvrement des factures, les revenus de l'ONEAD connaîtront une amélioration par la suite passant de 288 millions de DFJ en 2007 à 671 millions de FDJ en 2010. Dans le même temps, les charges de l'ONEAD passeront de 324 millions de FDJ à 619 millions de DFJ. Cette progression relative des charges s'explique par la maîtrise de certaines dépenses telles que les frais du personnel. En effet, il est prévu de ne pas systématiquement pourvoir les postes vacants créés par les départs à la retraite.

3.2.10 Les résultats de l'ONEAD au cours des premières années connaîtront une évolution timide allant d'un résultat négatif de -74 millions de DFJ en 2007 à 44 millions de DFJ en 2009 compte tenu des charges de fonctionnement liées aux premières années de fonctionnement. Les résultats d'exploitation évolueront de façon satisfaisante à compter de 2009. Le ratio d'exploitation de l'Office passera de 0,89 en 2007 à 1,08 en 2012, reflétant ainsi une amélioration dans la couverture des charges d'exploitation par les revenus.

3.3 PROGRAMME DES TRAVAUX PRIORITAIRES D'ASSAINISSEMENT

3.3.1 Sur un financement du FAD, les autorités Djiboutiennes ont élaboré en 2005 l'étude du plan stratégique de l'assainissement de la ville de Djibouti qui a permis de i) définir un schéma institutionnel et financier accompagné d'un volet juridique et réglementaire indispensable à sa mise en application ; ii) définir un programme d'investissement prioritaire ; iii) réaliser les études d'impact sur l'environnement et iv) réaliser les études d'exécution du programme prioritaire.

3.3.2 Les principaux éléments du programme d'investissement prioritaire défini pour le court terme (0 – 5 ans) sont : (i) favoriser l'assainissement autonome partout où celui-ci est possible, (ii) réhabiliter les réseaux d'assainissement collectif et les stations de pompage, (iii) construire à Douba, une station d'épuration d'une capacité de 40 000 EH mettant en œuvre la technologie à boues activées et une autre à Balbala d'une capacité de 10 000 EH, (iv) optimiser la collecte des déchets solides et réhabiliter la décharge existante à Douba et (v) réaliser une campagne d'information et de sensibilisation de la population. Pour le moyen terme (5 – 10 ans), les principaux éléments de ce programme sont : (i) poursuivre les réhabilitations et l'extension de l'ossature des réseaux de collecte des eaux des eaux usées et pluviales, (ii) étendre la station d'épuration de Douba et de Balbala pour porter leurs capacités respectivement à 80 000 EH et 20 000 EH et (iii) prospecter une nouvelle décharge à partir de 2008 afin que celle-ci soit opérationnelle à partir de 2012.

3.3.3 Le montant des investissements relatifs à ces travaux prioritaires est estimé sur la base des prix de 2005 pour la phase I à 8 414 millions DJF (soit 33,13 millions d'UC) et pour la phase II à 7 142 millions DJF (soit 28,12 millions d'UC). Le montant cumulé des deux programmes s'élève donc à 15 557 millions DJF (soit 61,25 millions d'UC).

4. LE PROJET

4.1 CONCEPT ET BIEN-FONDE DU PROJET

4.1.1 Le projet a été conçu en fonction de besoins prioritaires programmés par l'ONEAD dans son programme d'investissement à court terme (0 – 5 ans) et à la suite de la mise en place des différentes réformes institutionnelles nécessaires au développement du secteur : (i) adoption d'une stratégie nationale intégrée de l'eau et de l'assainissement centrée autour de la création de l'ONEAD en septembre 2007 en tant qu'opérateur unique ; (ii) mise à disposition des autorités d'un document de planification stratégique du sous-secteur de l'assainissement élaboré en tenant compte, de la politique souhaitée par le Gouvernement, du diagnostic de la situation existante et de la participation des populations ainsi que leur capacité à payer pour le service de raccordement au réseau d'assainissement et (iii) mise en place d'un système de tarification basé sur les consommations en eau et qui permettra de couvrir les charges d'exploitation et d'entretien du service d'assainissement. Le projet présente donc un lien de continuité avec les actions entreprises par les autres partenaires au développement et tient compte des principes d'harmonisation et de complémentarité avec les efforts consentis par les autorités Djiboutiennes.

4.1.2 Sur le plan des options technologiques, plusieurs procédés d'épuration des eaux usées ont fait l'objet d'une analyse comparative détaillée : boues activées, lagunage naturel et aéré, infiltration-percolation. L'option "boues activées" a été retenue par les autorités Djiboutiennes. Compte tenu des expériences passées, les volets appui institutionnel et renforcement des capacités ainsi que l'assistance technique, définis en concertation avec l'Union Européenne, ont pris en compte dans la conception du projet les besoins liés à la formation des ressources humaines et à la pérennisation des ouvrages. C'est ainsi que dans le contrat de réalisation de la station d'épuration des eaux usées, il est prévu la fourniture par l'entreprise adjudicataire d'une assistance technique et la formation des cadres de l'ONEAD sur une durée de trois (3) ans après la date d'achèvement des travaux. Cette formation portera sur le fonctionnement et la maintenance de la station d'épuration de Douba ainsi que sur la gestion des réseaux d'assainissement.

4.1.3 Le programme prioritaire dont fait partie le présent projet bénéficie également du soutien financier de l'Union Européenne. La conception de ce programme va au-delà de la question de l'assainissement. Elle prend en compte les questions relatives à la mobilisation des populations et au renforcement des capacités des utilisateurs, les questions relatives au recouvrement des coûts et celles relatives à la santé en milieu urbain. Ainsi, en plus de l'assainissement, le programme prévoit des actions soutenues d'IEC en vue de sensibiliser les populations et les aider à prendre conscience de

l'impact de l'assainissement sur la santé, à la pérennisation des systèmes d'assainissement ainsi qu'au recouvrement des coûts. Enfin, les études d'exécution et les dossiers d'appel d'offres des différents ouvrages à réaliser dans le cadre du présent projet ont été élaborés.

4.2 ZONES ET BENEFICIAIRES DU PROJET

4.2.1 Le projet concerne la zone urbaine de Djibouti qui est subdivisée en 3 arrondissements. En 2011 et à la mise en service du projet, la population est estimée à 45 110 habitants pour le 1^{er} arrondissement, 101 140 habitants pour le 2^{ème} arrondissement et 26 750 habitants pour le 3^{ème} arrondissement, soit un total une population total bénéficiaire du projet d'environ 173 000 habitants. Du point de vue raccordement au réseau d'assainissement, actuellement les 1^{er} et 2^{ème} arrondissements sont les mieux desservis (35% et 42%, respectivement). Le 3^{ème} arrondissement est très peu desservi, excepté le camp militaire de Gadobé et le lotissement de l'aviation. Sur le plan profil de la population, et selon l'enquête socio-économique réalisée dans le cadre de l'étude du plan stratégique de l'assainissement de Djibouti (2005), ce sont ces 3 arrondissements qui concentrent plus de population aisée et ayant manifesté sa volonté et sa capacité à payer pour un assainissement collectif adéquat.

4.2.2 Le projet aura d'autres bénéficiaires tout aussi importants qui doivent être mentionnés : il s'agit de l'ONEAD, qui pourra faire face à la demande croissante en service d'assainissement en renforçant ses moyens de collecte et d'épuration des eaux usées ; de l'Etat djiboutien, qui pourra fournir à la population un accès adéquat à l'assainissement tout en réduisant les dépenses engendrées par les maladies hydriques ; de l'environnement, suite à la réduction de la pollution du milieu naturel ; et des entreprises nationales et internationales, qui bénéficieront des contrats de fourniture de biens, des travaux et des services pour la réalisation des ouvrages des différentes composantes du projet.

4.3 CONTEXTE STRATEGIQUE

4.3.1 Le projet d'assainissement de la ville de Djibouti s'inscrit dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté en juillet 2004. En effet, le développement du sous-secteur d'assainissement fait partie intégrante de l'axe stratégique n°3 du CSLP qui vise à promouvoir le développement local intégré à travers la mise place des actions devant permettre l'amélioration de l'accès des pauvres aux infrastructures sociales de base.

4.3.2 Le présent projet à court terme est conforme à la stratégie du Groupe de la Banque en matière d'eau potable et d'assainissement, à sa politique de réduction de la pauvreté et de la Vision Africaine de l'Eau (VAE). Le projet prend également en compte les principales orientations du Document de Stratégie par Pays Axé sur les Résultats (DSPAR 2007 – 2009) qui a retenu le développement du sous-secteur de l'assainissement comme l'unique intervention dans le cadre des allocations du FAD X.

4.4 OBJECTIFS DU PROJET

4.4.1 L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques et sanitaires des populations de la ville de Djibouti en vue de l'atteinte des Objectifs du Développement du Millénaire fixés par le pays en matière d'accès à l'assainissement et à une meilleure santé.

4.4.2 Le projet a pour objectif spécifique d'améliorer le taux d'accès des populations de la ville de Djibouti aux services d'assainissement (de 18% à 37% en 2011), de contribuer à la réduction des maladies d'origine hydrique (38% des décès) et à la préservation de l'environnement et des ressources halieutiques.

4.5 DESCRIPTION DU PROJET

4.5.1 Le projet d'assainissement de la ville de Djibouti dont la réalisation est prévue sur la période triennale 2008 - 2011 comprend les principales composantes suivantes :

- A. Appui institutionnel et renforcement des capacités ;
- B. Réhabilitation et développement des infrastructures d'assainissement et
- C. Gestion du projet.

Composante A : Appui institutionnel et renforcement des capacités

4.5.2 Cette composante comprend les deux sous-composantes ci-après :

A1 Appui institutionnel : cette sous-composante vise (i) la fourniture des moyens matériels et (ii) la mise à disposition de l'ONEAD d'un expert en acquisitions (iii) l'acquisition par l'ONEAD de mobilier de bureau, des équipements informatiques et un logiciel de comptabilité, (iv) la mise à jour et la digitalisation des plans des infrastructures d'assainissement et (v) l'acquisition des équipements de terrain nécessaires pour le suivi du fonctionnement de la station d'épuration et de la qualité des eaux épurées.

A2 Activités de sensibilisation : cette sous-composante vise la mise en œuvre d'une campagne d'information/sensibilisation des populations urbaines aux questions relatives à l'assainissement, aux maladies hydriques et à la pérennisation des systèmes d'assainissement ainsi qu'au recouvrement des coûts.

A3 Suivi des impacts du projet sur la santé environnementale : cette sous-composante vise la mise en œuvre du suivi des impacts du projet sur la santé environnementale qui sera assuré par la Direction de la Prévention et de l'Hygiène Publique du Ministère de la Santé Publique dans le cadre d'une convention avec l'ONEAD.

Composante B : Réhabilitation et développement des infrastructures

4.5.3 Cette composante vise : (i) la réalisation d'une nouvelle station d'épuration à boues activées de Douda d'une capacité de 40 000 EH (ii), la réalisation d'un centre d'enfouissement technique des déchets solides sur le site de Douda d'une capacité de 44 000 à 62 000 T/an ; (iv) la construction d'une unité pilote de traitement des matières de vidange afin de tester pendant quelques années un procédé qui pourrait ensuite être généralisé ; (v) la réhabilitation et l'extension des réseaux d'eaux usées (vi) la réhabilitation et la construction de 11 stations de pompage et (vi) la réhabilitation et la construction d'un canal d'eau pluviale.

4.5.4 Dans le cadre de cette composante, il sera procédé aussi au recrutement de consultants expérimentés pour la réalisation du contrôle et la supervision des travaux de l'assainissement liquide. Les prestations d'assistance technique seront prévues dans le contrat de l'entreprise en charge de la réalisation des travaux de la station d'épuration et ce, pour une durée de 3 ans après la mise en service du projet.

Composante C : Gestion du projet

4.5.5 Dans le cadre de cette composante, les activités suivantes seront réalisées : (i) acquisition de matériels informatiques, de moyens roulants, de mobilier de bureaux et autres fournitures nécessaires à la bonne gestion du projet, (ii) formation du personnel de l'unité de l'ONEAD chargée de l'exécution du projet dans les domaines des acquisitions et du suivi/évaluation des projets d'assainissement en milieu urbain y compris les voyages de familiarisation au siège de la Banque (iii) recrutement d'un cabinet spécialisé pour l'audit financier du programme pendant les 3 exercices concernés (2009, 2010 et 2011), et (iii) la réalisation d'une évaluation ex post.

4.6 IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

4.6.1 Le projet est classé en catégorie environnementale 1, compte tenu du type de travaux à effectuer, du problème de gestion des boues engendrées par la station d'épuration de Cheikh Osman, de la présence d'aires écologiques protégées (réserve naturelle de Haramous) au voisinage des sites du projet. Toutefois, le projet permettra l'amélioration de la situation sanitaire des populations de Djibouti ville suite à la réalisation de la station d'épuration des eaux usées et la suppression des rejets brutes en milieu naturel (mer et sol).

4.6.2 Une étude d'impact sur l'environnement du programme prioritaire a été élaborée en 2005 et incluse dans le plan stratégique de l'assainissement de la ville de Djibouti. Pour la station d'épuration de Douba, le risque de contamination de la nappe par le rejet des eaux traitées et leur réutilisation spontanée par la population à des fins domestiques n'est pas à écarter. Un autre risque environnemental à mitiger se rapporterait aux industries qui ne sont pas raccordées au réseau ou celles qui le sont sans appliquer les normes de contrôle industriel. Cela s'applique également aux ports, aux hôtels et aux deux bases militaires de Djibouti.

4.6.3 Les impacts positifs du projet comprennent essentiellement : (i) la limitation des infiltrations d'effluents non traités dans les sols et des risques de contamination de la nappe exploitée pour l'alimentation en eau potable ; (ii) la limitation de la prolifération d'espèces indésirables susceptibles de menacer les espaces sensibles des aires protégées voisines (réserve naturelle de Haramous) ; (iii) la préservation des milieux marins littoraux et leurs usages actuels ou potentiels ; (iv) l'amélioration de la situation économique, sanitaire et environnementale suite à la mise en œuvre d'une dynamique de réhabilitation et d'équipement cohérente pour un résultat durable ; (v) la possibilité du développement des activités agricoles péri-urbaines (réutilisation des eaux usées épurées) et (vi) la limitation des facteurs de contamination et de prolifération des maladies hydriques.

4.6.4 Les impacts négatifs du projet comprennent essentiellement : (i) le risque de contamination du milieu récepteur en cas de pannes des stations de pompe ou de traitement ; (ii) le retard dans la mise en œuvre ou la non application des réformes institutionnelles devant accompagner la réalisation des travaux et (iii) les risques sanitaires liées à l'utilisation non appropriée des eaux épurées.

4.7 COÛTS DU PROJET

4.7.1 Le coût total du projet dont le détail est présenté en annexe 8 est estimé à 20,96 millions d'UC soit environ 5,63 milliards DJF (au taux de change du mois de mai 2007 : 1 UC = 268,392 DJF). Une provision de 10% a été prévue pour les aléas physiques tandis qu'environ 2% du montant total ainsi obtenu (y compris les "imprévus physiques") a été provisionné pour faire face aux variations du niveau des prix. Ces taux de provisions sont fixés selon les normes utilisées à Djibouti pour les projets similaires. La répartition du coût du projet hors taxes et droits de douane par composante et par catégorie de dépenses est présentée dans les tableaux 4.1 et 4.2.

Tableau 4.1 : Coûts estimatifs du projet par composante

Composantes	UC			FDJ		
	M. locale	Devises	Total	M. locale	Devises	Total
A – Appui institutionnel et renforcement des capacités	624.710	405.590	1.030.300	167.667.166	108.857.111	276.524.278
B – Réhabilitation et développement des infrastructures	6.374.675	9.897.385	16.272.060	1.710.911.773	2.656.378.955	4.367.290.728
C – Gestion du projet	964.572	416.208	1.380.780	258.883.408	111.706.898	370.590.306
Coût de base	5.604.942	13.078.198	18.683.140	1.504.321.593	3.510.083.718	5.014.405.311
Imprévus physiques	560.494	1.307.820	1.868.314	150.432.159	351.008.372	501.440.531
Hausse de prix	123.309	287.720	411.029	33.095.075	77.221.842	110.316.917
Coût total du projet	6.288.745	14.673.738	20.962.483	1.687.848.828	3.938.313.931	5.626.162.759

Tableau 4.2 : Coûts estimatifs du projet par catégorie de dépenses

Catégorie de dépense	Coûts hors taxes (UC)			Coûts hors taxes (FDJ)		
	Monnaie locale	Devises	Total	Monnaie locale	Devises	Total
A. Biens	838.405	365.156	1.203.561	225.021.168	98.004.976	323.026.144
B. Travaux	6.275.555	9.500.905	15.776.460	1.684.308.758	2.549.966.895	4.234.275.652
C. Services	595.595	824.855	1.420.450	159.852.933	221.384.483	381.237.416
D. Divers	254.402	28.267	282.669	68.279.488	7.586.610	75.866.098
Total Coût de base	7.963.957	10.719.183	18.683.140	2.137.462.347	2.876.942.964	5.014.405.311
Imprévus physiques	796.396	1.071.918	1.868.314	213.746.235	287.694.296	501.440.531
Hausse de prix	175.207	235.822	411.029	47.024.172	63.292.745	110.316.917
Coût total du projet	8.935.560	12.026.923	20.962.483	2.398.232.753	3.227.930.005	5.626.162.759

4.8 SOURCES DE FINANCEMENT

4.8.1 Le projet sera financé sur un don du FAD pour un montant de 6,5 millions d'UC (31,01% du coût du projet), par l'Union européenne pour un montant de 13,41 millions d'UC (63,99%) et par le Gouvernement pour un montant de 1,05 million d'UC (5%). Le financement du Gouvernement permettra de couvrir une partie des coûts en monnaie locale. Les autres coûts hors taxes et droits de douanes seront financés par le don du FAD et de l'Union européenne et couvriront la totalité de la part en devises et 83,32% de la part en monnaie locale.

Tableau 4.3 : Sources de financement

Sources de financement	UC			% Total
	Devises	Monnaie locale	Total	
Union Européenne	10.060.057	3.353.352	13.413.409	63,99
FAD	4.613.681	1.886.323	6.500.004	31,01
Gouvernement	0	1.049.070	1.049.070	5,00
Coût total du projet	14.673.738	6.288.745	20.962.483	100%

4.8.2 Le calendrier des dépenses par source de financement et par composante sont aussi présentés dans les tableaux de l'annexe 8.

5. EXECUTION DU PROJET

5.1 ORGANE D'EXECUTION

5.1.1 Le projet sera exécuté par l'ONEAD sous la coordination du Directeur Général. Selon son nouvel organigramme, la Direction des études et projets (DEP) aura la responsabilité de la gestion de tous les aspects techniques du projet ainsi que les acquisitions (biens, services et travaux) et la gestion des marchés. Elle travaillera en étroite collaboration avec les différents services de la Direction Exploitation Technique de l'Assainissement. Pour le suivi des mesures d'atténuation des impacts du projet sur la santé environnementale, il sera assuré par la Direction de la Prévention et de l'Hygiène

Publique (DPHP) du Ministère de la Santé à travers une convention avec l'ONEAD en collaboration avec la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DATE) du MHUEAT.

5.1.2 L'équipe d'exécution du projet sera logée au niveau de la DEP et sera assistée par les Consultants qui seront responsables à la fois du contrôle et de la supervision des travaux ainsi que de l'assistance technique, prévus par le projet. La DEP dont le directeur vient d'être nommé sera composée des ingénieurs de l'ex-ONED et de l'ancienne DA qui ont une bonne expérience dans le domaine de l'assainissement.

5.2 DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

5.2.1 L'exécution du projet sera dirigée par un le directeur de la DEP qui assurera la coordination. Il sera assisté par un expert international ayant une expérience pertinente en matière d'acquisitions. Cet expert sera recruté par appel à la concurrence par manifestation d'intérêt et rémunéré sur les ressources du don FAD.

5.2.2 L'équipe comprendra également : (i) deux ingénieurs hydrauliciens dont un sera chargé du suivi-évaluation, (ii) un comptable ainsi que (iii) le personnel d'appui (secrétaire, chauffeur, planton, etc...). Le Gouvernement devra au préalable soumettre au FAD, pour approbation, les CV des experts nationaux (2 ingénieurs hydrauliciens, un comptable) proposés. La preuve de la désignation desdits experts, dont les expériences et les qualifications auront été jugées acceptables par le FAD, est une condition préalable au premier décaissement du don.

5.2.3 L'agence comptable de l'ONEAD dispose déjà d'un système comptable informatisé qui, outre l'automatisation des procédures comptables, permet de disposer des informations financières et de gestion en temps réel et un contrôle efficace des activités. Ce système de comptabilité sera renforcé par l'acquisition de la nouvelle version du logiciel SAGE. Cette technologie était celle utilisée par l'ex-ONED depuis un certain temps et apporte satisfaction. Elle est également bien maîtrisée par les agents du service de la comptabilité et des finances. Une comptabilité analytique sera tenue pour distinguer clairement la performance des activités de l'assainissement à celles de l'eau. Le personnel de la direction de la comptabilité est bien formé à la tenue des documents comptables, à la gestion de la trésorerie et à la préparation des états financiers conformément aux procédures comptables admises.

5.3 CALENDRIERS D'EXECUTION ET DE SUPERVISION

5.3.1 La réalisation du projet est prévue sur une période de 36 mois allant de 2008 à 2011. Ce planning est jugé raisonnable, compte tenu de la nature classique des travaux à réaliser. Le démarrage des travaux est prévu au premier trimestre 2008. Les différents ouvrages qui seront construits dans le cadre du projet seront mis en service au fur et à mesure de leur achèvement. L'achèvement du projet est prévu pour décembre 2011. Le calendrier prévisionnel d'exécution du projet se résume comme suit :

<u>Activités</u>	<u>Responsabilité</u>	<u>Dates</u>
Approbation du don par le CA	FAD	décembre 2007
Consultation ingénieur conseil	ONEAD	mars 2008
Appel d'offres entreprises	ONEAD	mars 2008
Evaluation des offres	ONEAD/FAD	mai - juin 2008
Adjudication des contrats	ONEAD/FAD	juillet - août 2008
Exécution des travaux	Entreprises	septembre 2008 - juin 2011
Suivi et contrôle des travaux	Consultant/ONEAD	septembre 2008 - juin 2011
Rapport d'achèvement	ONEAD	septembre 2011
Rapport d'achèvement FAD	FAD	décembre 2011

5.4 DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES

Dispositions relatives à l'acquisition des biens et services

5.4.1 Les dispositions relatives à l'acquisition sont résumées dans le tableau général des acquisitions ci-après. Toutes les acquisitions de biens, travaux et services financée par le FAD, se feront conformément aux Règles de procédure de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux ou, selon le cas, aux Règles de procédure de la Banque pour l'utilisation des consultants, en utilisant les dossiers-types d'appel d'offres appropriés de la Banque.

5.4.2 *Travaux de génie civil* : l'acquisition des travaux ci-après : (i) fourniture et pose de réseaux d'eau usée d'un montant de 2,74 millions d'UC en un seul lot (ii) stations de pompage et de relevage d'un montant de 1,01 millions d'UC en un seul lot et (iii) canal d'eau pluviale d'un montant de 1,152 millions d'UC en un seul lot, se fera selon les procédures d'appel d'offres international (AOI).

5.4.3 *Biens* : la fourniture des équipements de terrain d'un montant de 0,15 million d'UC, se fera par appel d'offres national du fait qu'à Djibouti, il existe des sociétés qui disposent de tels équipements. Pour les biens suivants à acquérir : 8 véhicules en seul lot (0,24 million UC), du matériel informatique en un seul lot (0,12 million UC) et le mobilier de bureau en un seul lot (0,22 million UC), les acquisitions se feront par consultation de fournisseurs à l'échelon international parce qu'ils sont de normes courantes. Enfin, les fournitures et consommables (0,25 million d'UC), les acquisitions seront réalisées par consultation de fournisseurs à l'échelon national parce qu'il existe un nombre suffisant de fournisseurs nationaux et de représentants de fournisseurs étrangers qualifiés pour garantir des prix compétitifs.

Tableau 5.1 : dispositions relatives aux acquisitions (UC)

DESIGNATION	AOI	AON	Liste Restreinte	Autres	Financements autres que le FAD	Total
1. TRAVAUX						
1.1 : Réseaux d'eaux usées	2,74 (2,74)	-	-		3,73	6,47 (2,74)
1.2 : Stations de pompage et de relevage	1,01 (1,01)		-	-	0,68	1,69 (1,01)
1.3 : Collecteur d'eaux pluviales	1,15 (1,12)	-	-	-		1,15 (1,12)
1.4 : Station d'épuration de Douda					7,93	7,93
1.5 : Unité pilote de traitement des matières de vidange					0,46	0,46
<i>Total Travaux</i>						17,70 (4,87)
2. BIENS						
2.1 : Véhicules		-	-	0,24 (0,15)		0,24 (0,15)
2.2 : Matériel informatique	-	-	-	0,12 (0,07)		0,12 (0,07)
2.3 : Mobilier de bureau				0,22 (0,14)		0,22 (0,14)
2.4 : Equipements de terrain		0,15 (0,09)				0,15 (0,09)
2.5 : Fournitures et consommables				0,25 (0,15)		0,25 (0,15)
<i>Total Biens</i>						0,98 (0,60)
3. SERVICES						
3.1 : Mise à jour et digitalisation des plans	-		0,18 (0,17)	-		0,18 (0,17)
3.2 : Recrutement d'un expert en acquisitions	-	-	0,24 (0,24)	-		0,24 (0,24)
3.3 : Suivi des impacts du projet (Convention avec la DPHP)	-	-		0,27 (0,25)		0,27 (0,25)
3.4 : Campagne IEC					0,12	0,12
3.5 : Contrôle et supervision des travaux					0,56	0,56
3.6 : Formation			0,15 (0,15)		0,02	0,17 (0,15)
3.7 : Evaluation					0,11	0,11
3.8 : Audit			0,12 (0,1)		0,09	0,21 (0,10)
<i>Total Services</i>						1,86 (0,91)
4. DIVERS						

4.1 : Frais de fonctionnement	-	-	0,42 (0,12)			0,42 (0,12)
<i>Total Divers</i>						0,42 (0,12)
Total du projet	4,90 (4,87)	0,15 (0,09)	1,11 (0,78)	1,10 (0,76)	13,7 *	20,96 (6,50)

La liste restreinte s'applique à l'utilisation des consultants uniquement

« Autres » renvoie à Consultation de fournisseur à l'échelon international, Consultation de fournisseur à l'échelon national, et gré à gré

Les chiffres entre parenthèses concernent les montants financés par le FAD

« Financements autres que FAD » concernent la totalité du financement de l'Union européenne et une partie de la contribution du gouvernement.

5.4.4 *Services* : l'acquisition des services ci-après se fera conformément aux Règles de procédure de la Banque en matière d'utilisation des consultants : (i) la mise à jour et digitalisation des plans à réaliser par un bureau d'études (0,18 million UC), ii) le recrutement d'un expert en acquisitions (0,24 million UC), iii) la formation à assurer par un bureau d'études (0,15 million UC) et v) l'audit (0,12 million UC). La procédure de choix retenue pour le recrutement des bureaux d'études chargés de la digitalisation des plans et de la formation ainsi que pour le bureau d'audit, sera la comparabilité des propositions techniques et la prise en considération de l'offre la moins-disante. Pour la sélection de l'expert en acquisitions, la méthode de sélection sera basée sur la capacité technique et la prise en considération de l'offre la moins-disante. La réalisation des activités de suivi des impacts sur la santé environnementale (0,27 million UC) se fera sur la base d'une convention avec la DPHP parce que cette institution apporte un appui technique et financier (sur ressources propres) au suivi impacts sur la santé environnementale et dispose d'une base de données sur les maladies d'origine hydrique liées aux problèmes d'assainissement à Djibouti. Le montant des prestations de services étant inférieur à 350.000 UC, le donataire peut limiter la publication de l'annonce d'acquisition dans les journaux nationaux et régionaux. Toutefois, tout consultant éligible, régional ou pas, pourra manifester son intérêt à figurer sur la liste restreinte.

5.4.5 *Fonctionnement* : les acquisitions pour le fonctionnement de l'organe d'exécution (0,42 million d'UC) : assurances et entretien des véhicules, climatiseurs, téléphone/Fax, affranchissement de courrier, carburant, etc. seront réalisées par consultation de fournisseurs à l'échelon national parce qu'il existe un nombre suffisant de fournisseurs nationaux et de représentants de fournisseurs étrangers qualifiés pour garantir des prix compétitifs.

Note d'information générale sur l'acquisition

5.4.6 Le texte de la note d'information générale sur l'acquisition a été adopté avec l'ONEAD et sera émis pour publication dans le *Development Business des Nations Unies* dès l'approbation de la proposition de don par le Conseil d'administration du FAD.

Procédure d'examen

5.4.7 Les documents suivants seront soumis à l'examen et à l'approbation du Fonds avant d'être publiés : les avis et dossiers d'appel d'offres ou lettres d'invitation aux consultants ; les rapports d'évaluation des offres des entreprises et fournisseurs ou des propositions de consultants comportant des recommandations sur l'attribution des marchés ; les projets de contrat en cas d'amendement des projets inclus dans les dossiers d'appel d'offres ou lettres d'invitation aux consultants.

Lois et réglementations nationales – Organe d'exécution

5.4.8 Les lois et réglementations nationales concernant la passation des marchés à Djibouti ont été examinées et jugées globalement acceptables. Toutefois, la lourdeur administrative notamment à travers la tenue des réunions des différentes commissions d'évaluation et d'attribution des marchés, nécessite un suivi constant des dossiers d'appel d'offres afin de permettre l'exécution du projet dans les délais prévus. L'ONEAD sera responsable de la passation des marchés. Ses ressources, sa capacité

et son expérience acquises dans le passé dans l'application des règles de la Banque lors de la réalisation de six précédents projets financés par la Banque, constituent un gage pour le bon déroulement des appels d'offres. En outre, l'équipe du projet sera renforcée par le recrutement d'un expert en acquisitions recruté sous forme d'assistance technique.

5.5 DISPOSITIONS RELATIVES AUX DECAISSEMENTS

5.5.1 Dans le cadre de l'exécution du présent projet, les décaissements se feront par les méthodes du compte spécial et du paiement direct. La méthode du compte spécial sera utilisée pour les dépenses de fonctionnement de l'organe d'exécution, le paiement de l'expert en acquisitions, la formation, l'audit des comptes du projet et les contrats inférieurs à 20 000 UC. A cet effet, l'ONEAD ouvrira un compte pour recevoir les ressources du don dans une banque jugée acceptable par le FAD. Ce compte sera alimenté sur la base d'un programme d'activités préalablement approuvé par le Fonds. Les décaissements pour sa reconstitution seront autorisés après justification d'au moins 50% du dernier transfert et de la totalité des paiements précédents. Un deuxième compte spécial sera ouvert auprès d'une banque acceptable par la Banque et abritera les fonds de contrepartie nationale. La méthode du paiement direct sera utilisée pour les marchés relatifs : (i) aux travaux de fourniture et pose des conduites d'eaux usées, des stations de pompage et de relevage, du canal d'eaux pluviales, (ii) à la fourniture des biens et (iii) et les autres services non payés à partir du compte spécial.

5.5.2 La preuve de l'ouverture du compte spécial au niveau d'une banque acceptable par le Fonds, destiné à recevoir les ressources du FAD, constituera une des conditions du don.

5.6 SUIVI ET EVALUATION

5.6.1 L'ONEAD, organe d'exécution, assumera la responsabilité principale de suivi de l'exécution du projet et établira, selon le mode de présentation préconisé par la Banque, des rapports trimestriels sur l'état d'avancement de l'exécution du projet couvrant tous les aspects des réalisations. Ces rapports évalueront notamment l'état d'avancement du projet, les dépenses, les engagements et les décaissements par composante et par source de financement, les principaux problèmes ainsi que les solutions préconisées.

5.6.2 La Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DATE) du MHUEAT, assurera, avec l'aide de l'ONEAD, du Centre de la Statistique et de la DPHP, le suivi des mesures de mitigation environnementales et sociales définies dans le plan de gestion environnemental et social du projet. Pour s'assurer d'une bonne exécution du projet et mettre à profit les enseignements tirés des interventions de la Banque dans le secteur, il est prévu une mission de lancement du projet. Dans ce cadre, il sera rappelé les méthodes d'acquisition et les dispositifs adéquats pour répondre aux exigences du projet en matière d'exécution. Il est prévu également une revue à mi-parcours et des missions de supervision régulières du projet. Les rapports d'activités et les états financiers de l'ONEAD à soumettre à la Banque doivent inclure les actions prises pour la mise en place des mesures d'atténuation afin de permettre à la Banque de faire le suivi environnemental du projet. Le calendrier prévisionnel des activités de supervision des composantes du projet est présenté en annexe 9.

5.7 RAPPORTS FINANCIERS ET AUDIT

5.7.1 L'ONEAD produira un rapport trimestriel sur l'état d'avancement du projet à transmettre à la Banque au plus tard un mois après la fin du trimestre. Les rapports devront inclure les réalisations physiques des travaux, les problèmes rencontrés ainsi que les solutions envisagées. Ils devront également fournir l'état des décaissements par composante du projet et présenter les problèmes liés aux aspects environnementaux. Ce suivi permettra, à la fin du projet, d'analyser les performances, l'efficacité et la viabilité du projet. L'Unité de Coordination soumettra à la Banque le rapport

d'achèvement de l'Emprunteur dans les six mois suivant l'achèvement du projet.

5.7.2 Un cabinet d'audit sera recruté pour une durée maximale de trois ans. Ce cabinet sera chargé d'effectuer l'audit annuel des comptes du projet. Toutefois, pour permettre à cet auditeur d'effectuer également une revue périodique des comptes à tout moment d'un exercice en cours, il officiera aussi comme commissaire aux comptes du projet. Les rapports d'audit annuel incluant les états financiers audités seront adressés à la Banque au plus tard six mois après la clôture de l'exercice conformément aux dispositions des conditions générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie de la Banque.

5.8 COORDINATION DE L'AIDE

5.8.1 Le projet sera financé par le Gouvernement, l'Union Européenne (UE) et la Banque. De ce fait, la Banque a attaché une attention toute particulière à la collaboration avec l'UE au cours des différentes phases de préparation du projet. Cette coordination a été matérialisée par plusieurs rencontres techniques et des échanges d'informations et de documents sur les divers aspects du projet. Elle se poursuivra par des missions conjointes de supervision et d'examen des différents rapports du projet. La Banque poursuivra les échanges d'informations avec l'UE et les autres partenaires au développement dans le cadre du projet, soit directement, soit par le biais de l'agence d'exécution.

5.8.2 Plusieurs autres bailleurs ont donné leur accord pour le financement des autres projets du programme prioritaire 2005 - 20015. Une requête du gouvernement pour le financement d'un appui pour la mobilisation des ressources en eau à usage domestique et agricole en milieu rural est en cours d'examen par la Facilité Africaine de l'Eau. Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification, Chargé de la Privatisation, à travers la Direction des Investissements Extérieurs, assure la coordination de toutes les interventions des bailleurs de fonds à Djibouti.

6. DURABILITE ET RISQUES DU PROJET

6.1 CHARGES RECURRENTES

6.1.1 Les charges récurrentes du projet sont constituées principalement des coûts d'exploitation, d'entretien et de maintenance des installations. Ces coûts sont composés des frais de personnel, d'énergie pour les stations de pompage et de traitement, des réactifs pour les stations d'épuration, ainsi que des frais liés aux achats de pièces de rechange et aux réparations courantes. Ces charges passent de 324 millions de DFJ en 2007 à environ 620 millions DJF en 2010 soit une moyenne annuelle de 558 millions de DFJ. Ces coûts représentent environ 10% du total des investissements. Afin de couvrir ces charges, les reformes institutionnelles actuellement en cours notamment la mise en place d'une nouvelle structure, la nouvelle politique de tarification de l'assainissement et de l'eau ainsi que le renforcement des services de recouvrement permettront de disposer de moyens nécessaires à partir de 2010. Les revenus passeront de 288 millions de DFJ en 2007 à 671 millions de DFJ en 2010. Toutes les habitations qui ont accès aux égouts disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique, soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, doivent obligatoirement être raccordées au réseau dans un délai de deux ans à compter de la date de mise en service de l'égout. Au delà du délai, ceux qui ne se seraient pas conformés à l'obligation de raccordement, seront automatiquement astreints au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance d'assainissement qui serait payée si la propriété avait été raccordée au réseau.

6.2 DURABILITE DU PROJET

6.2.1 La durabilité du projet repose essentiellement sur les principaux points suivants : i) les reformes du secteur engagées par le gouvernement ; ii) l'Assistance Technique et ; iii) le recouvrement des coûts. Dans le cadre des reformes, l'eau et l'assainissement seront gérés par une seule entité, en l'occurrence l'ONEAD. Elle disposera d'une structure plus adaptée à la gestion de l'assainissement, des moyens plus

adéquats et d'une autonomie financière contrairement à la situation avant les réformes où la gestion était du secteur était disparate. Afin d'assurer la durabilité des installations, il est prévu une assistance technique de longue durée qui aura entre autres tâches, la formation des agents de l'ONEAD dans différents domaines de compétences notamment dans l'exploitation et la maintenance des installations d'assainissement. En outre, un programme de formation des agents qui auront à charge la gestion des principales composantes est prévu dans le cadre du projet. Une nouvelle politique de tarification qui prend en compte les taxes d'assainissement et une redevance pollution a été mise en place afin de faciliter la couverture des charges d'entretien et pérenniser les systèmes d'assainissement. Fort de l'expérience du passé où la direction de l'assainissement ne disposait pas d'un système de recouvrement de coûts, la direction commerciale de l'ONEAD sera renforcée et décentralisée afin de faciliter le recouvrement des créances.

6.2.2 Le projet propose des aménagements indispensables pour répondre aux besoins légitimes des habitants en particulier dans les domaines concernant la santé, l'hygiène, la sécurité et le cadre de vie. Parallèlement, des mesures d'accompagnement visant, d'une part à promouvoir l'accès de la population aux services d'assainissement, d'autre part à informer et sensibiliser la population des zones concernées aux bonnes pratiques, sont prévues pour assurer une meilleure appropriation des infrastructures par les populations et renforcer les conditions de durabilité des infrastructures prévues par le projet.

6.3 PRINCIPAUX RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

6.3.1 Dans la phase de développement du projet, le manque de maîtrise de la technologie des boues activées risque de réduire les performances du projet. Pour réduire ce risque, l'ONEAD prévoit de mettre en place des programmes de formations et de recrutement des agents spécialisés dans l'exploitation et la maintenance de ce système. Il est prévu de recourir aux services de consultant sous forme d'assistance technique dans le cadre du projet. En outre, l'entreprise chargée de la réalisation des travaux de la station d'épuration fournira une assistance technique et un transfert de technologie aux cadres de l'ONEAD sur une période de 3 ans à compter de la mise en service des ouvrages.

6.3.2 Une mauvaise gestion des ouvrages du projet et un manque d'entretien et de maintenance pourraient constituer un risque puisqu'ils pourraient contribuer à la détérioration rapide des réalisations du projet. Ce risque sera atténué par les actions de sensibilisation et de suivi régulières à mener par l'ONEAD. Ce dernier engagera des actions régulières de sensibilisation et de suivi auprès des abonnés, des chefs de quartiers, des autorités locales et la population entière dans ce sens.

6.3.3 Une lenteur dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles en cours ou sa limitation à une simple création d'une nouvelle entité autonome présentent un risque majeur pour la bonne exécution du projet. Ce risque peut être atténué par une mise en œuvre effective des réformes, la volonté du Gouvernement à doter l'ONEAD des moyens nécessaires de payer les services publics et de prendre en charge une partie des services sociaux. La poursuite de dialogue entre le Gouvernement et les principaux bailleurs de fonds intervenant dans le sous-secteur (Union européenne, les institutions financières arabes et la BAD) contribuera à une mise en œuvre effective des réformes envisagées du secteur.

6.3.4 La couverture des charges récurrentes du projet requiert la disponibilité de façon durable des ressources financières adéquates. Pour atténuer ce risque, l'ONEAD compte, revoir son système de recouvrement par le renforcement de l'équipe, appliquer des pénalités de retard, faire payer les collectivités locales leurs factures d'impayé, et appliquer rigoureusement la nouvelle politique tarifaire. L'assistance technique qui sera mise en place dans le cadre des interventions accompagnant le programme d'investissement de l'UE dans le domaine de l'eau et de l'assainissement va renforcer les capacités de l'ONEAD en matière de facturation et de recouvrement.

6.3.5 Une partie de la population de la zone du projet pourrait décider de continuer avec les pratiques actuelles plutôt que de se raccorder aux réseaux collectifs. Une autre partie de la population à pouvoir d'achat limité pourrait pour des raisons financières avoir des difficultés à se raccorder. Le projet ne pourra atteindre ses objectifs que si on parvient à convaincre et à aider ces tranches de la population à se raccorder. Ce risque sera atténué par (i) la campagne de sensibilisation prévue dans le cadre de l'exécution du projet et (ii) les obligations (législation) de raccordement qui seront mises en œuvre dans le cadre des réformes. Ces mesures consistent à encourager les populations à se connecter sans obligation dans un délai de deux ans. Au delà de cette période, une taxe obligatoire de raccordement sera appliquée. Parallèlement aux mesures coercitives, des systèmes de facilité de paiement des coûts de raccordement tels que le paiement échelonné sur plusieurs factures d'eau seront mises en place pour la population à pouvoir d'achat limité en cas de besoin.

7. AVANTAGES DU PROJET

7.1 ANALYSE FINANCIERE

7.1.1 L'analyse financière du projet a été faite sur la base des recettes générées à travers les services d'assainissement offert aux clients. Le taux de rentabilité financière interne du projet s'établit à 6% sur une période de 25 ans. Ce taux relativement faible est généralement le cas des projets de développement à caractère social tel que les projets d'assainissement. Le tableau détaillé de calcul du taux de rentabilité financière ainsi que les projections financières sont présentés à l'annexe 11.

7.2 ANALYSE ECONOMIQUE

7.2.1 L'analyse économique du projet est essentiellement axée sur l'analyse des bénéfices économiques globaux générées par les infrastructures qui seront mises en place dans le cadre du projet. L'analyse des coûts et bénéfices économiques du projet couvre la période de construction et la durée de vie économique présumée du système. Pour l'estimation des coûts, les intrants considérés sont l'investissement et les charges récurrentes exprimés aux prix frontières et nets de tous droits d'importation, taxes et subventions. Les prix et salaires utilisés sont ceux du marché, étant donné que les interventions sur les marchés à Djibouti sont peu significatives. Sur le marché de l'emploi, le salaire minimum officiel est de 39 000 FDJ. Il n'existe pas de restriction de changes dans le pays, les devises peuvent être librement échangées. Aussi, le taux du marché a été considéré comme étant équivalent au taux économique. Les avantages économiques qui ont été estimés et pris en compte sont les dépenses de santé, les dépenses d'éducation, le coût de traitement des eaux souterraines contaminées et la création d'emplois durant la période de réalisation du projet. Le projet sera également bénéfique sur le plan environnemental même s'il n'est pas aisé d'estimer cet avantage en raison de la difficulté à quantifier l'impact direct de la pollution sur les conditions de vie de la population. L'analyse coût-bénéfice effectuée donne une valeur actualisée nette de 2 080 millions de FDJ sur la base d'un coût d'opportunité du capital de 12%. Le taux de rentabilité économique interne (TREI) du projet s'établit à 17%.

7.2.2 Les bénéfices nets engendrés par la mise en œuvre du projet sont multiples. L'analyse de ces bénéfices permet de distinguer, en premier, les bénéfices représentant le gain de temps résultant de l'évacuation des eaux usées. Plus précisément, ces bénéfices expriment le coût d'opportunité résultant du temps désormais économisé par les bénéficiaires suite à la mise en place d'un système d'assainissement. Le projet aura un impact positif sur le secteur de la santé. En effet, la réduction du nombre de cas de maladies hydriques et de leur incidence tant au niveau du système de santé (temps du personnel médical, immobilisation du dispositif médical, médicaments) que pour les populations (frais médicaux supportés, coûts liés aux journées de travail immobilisées par les parents en cas de maladies de leurs enfants), créé des bénéfices économiques pour l'ensemble du pays. Selon l'étude sur le plan stratégique de la ville de Djibouti, les maladies liées aux dysfonctionnements du système d'assainissement constituent 42% des entrées en pédiatrie, 35% des journées d'hospitalisation et 38% des cas de décès. Ces taux seront réduits

significativement une fois le projet réalisé. L'ensemble des bénéfices indirects engendrés par les économies sur les dépenses de santé, le gain de temps et l'amélioration de l'environnement représente plus de 70% des bénéfices globaux du projet sur la période considérée. Les économies réalisées sur les secteurs de l'économie et de la santé pourront être réinvesties dans d'autres activités économiques susceptibles d'améliorer les revenus et les conditions de vie des populations.

7.2.3 Le projet contribuera également au développement du secteur privé. La participation du secteur privé au sous-secteur d'assainissement est pour le moment limitée. Toutefois, il existe un pool d'ingénieur - conseils, d'entrepreneurs en travaux de génie civil et des fournisseurs de pièces de rechange qui pourraient fournir des services appropriés. De plus en plus, les ONG Djiboutiennes marquent également un intérêt accru pour le sous-secteur d'assainissement et sont déterminées à y intervenir de manière active. L'ONEAD fera appel au secteur privé pour la réalisation et l'entretien des réseaux de drainage, et certains travaux de construction et d'entretien des infrastructures. Le personnel de l'ONEAD et ceux du secteur privé qui seront mobilisés pour les travaux auront à profiter des revenus ainsi que de l'expertise technique dans le pays dans le cadre de l'assistance technique.

7.3 ANALYSE DE L'IMPACT SOCIAL

7.3.1 Le présent projet contribuera à améliorer l'accès aux services d'assainissement dans plusieurs arrondissements de la ville. La réhabilitation du réseau d'assainissement, des stations de pompes et de la station d'épuration de Doua amélioreront les conditions sanitaires et réduiront la propagation des maladies d'origine hydrique (principalement les dysenteries et fièvres entériques) qui affectent plus particulièrement les enfants. En contribuant à porter le taux d'accès à l'assainissement de 18 % en 2006 à 37% en 2011 et à 57 % en 2015, le projet permettra d'améliorer le bien être des populations par i) la réduction de la prévalence des maladies d'origine hydrique, particulièrement pour les enfants ; ii) la réduction des dépenses de santé des ménages et de l'Etat ; iii) le développement d'une culture de l'assainissement chez les populations, et iv) ainsi que les tâches liées aux soins de santé qui sont généralement assurées par les femmes. Le projet contribuera donc à baisser les dépenses liées à la santé qui seront plus valablement utilisées dans la gestion des ménages.

7.3.2 Il convient également de noter que le présent projet, en garantissant un réseau fiable et en épurant les eaux usées au centre de Doua, contribue à renforcer la politique du Gouvernement en matière de santé publique en fournissant des services d'assainissement de meilleure qualité et un environnement sain aux populations de la ville de Djibouti. De même, la suppression des rejets d'eaux usées brutes en mer et conduira à une meilleure qualité des eaux de baignade, ce qui se traduirait par une redynamisation du secteur touristique.

7.3.3 Sur le plan genre, en plus de l'impact sur l'amélioration de la santé des femmes, ces dernières seront les plus ciblées par la campagne de sensibilisation et d'hygiène prévue dans le cadre de l'exécution du projet.

7.4 ANALYSE DE SENSIBILITE

7.4.1 L'analyse de sensibilité a été faite sur les hypothèses suivantes : i) une hausse de 10% du coût d'investissement ; ii) une hausse de 10% des charges d'exploitation, iii) une réduction de 10% des revenus, et iv) une hausse et une réduction simultanée des revenus et des charges d'exploitation. Le taux de rentabilité financière reste peu sensible à la variation de l'investissement et se situe à 5%. Cependant il est assez sensible à la baisse des revenus de 10% et passe donc de 6% à 3%. En cas d'une baisse de revenus de 10% et d'une augmentation des charges de 10% de manière simultanée, le taux passe de 6% à 2%.

7.4.2 La sensibilité du taux de rentabilité économique a été testée en tenant compte des dépenses de santé, du coût de traitement des eaux souterraines, de l'impact sur l'environnement et du gain de temps.

Les résultats montrent que le taux de rentabilité économique est moins sensible à la hausse du coût d'investissement qu'à une variation simultanée de 10 % des revenus et des charges d'exploitation. Une hausse de 10% du coût d'investissement fait baisser le taux de rentabilité de 17% à 15% alors qu'une réduction de 10% des avantages fait passer le taux de rentabilité à 14%. Dans le scénario de variation conjointe, le taux de rentabilité économique passe de 17% à 13%.

8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

8.1 CONCLUSIONS

8.1.1 Le projet d'assainissement de Djibouti ville est techniquement réalisable, financièrement et économiquement viable surtout que les réformes institutionnelles nécessaires sont mises en place. Les mesures de mitigation du projet, classé en catégorie I, ont été prises en compte dans le projet. La réalisation du projet appuiera le programme prioritaire 2005 - 2015 qui consiste à généraliser l'accès à l'assainissement au niveau de la ville et constituera une solution adaptée au problème de pollution par les rejets des eaux usées brutes. L'assainissement de la ville de Djibouti reste un enjeu majeur en vue d'obtenir une qualité de vie et des conditions sanitaires satisfaisantes. La réalisation des projets d'infrastructures conjugués à la mise en place des réformes institutionnelles, devrait efficacement collaborer à l'amélioration de la santé et du cadre de vie de la population. Ce projet est une contribution importante de la Banque aux efforts du Gouvernement visant à fournir, de façon durable, les services d'assainissement liquide à la population.

8.2 RECOMMANDATIONS

8.2.1 Il est recommandé qu'un don n'excédant pas 6,5 millions d'UC soit accordé sur les ressources du FAD X à la République de Djibouti pour réaliser le projet décrit dans le présent rapport, sous réserve des conditions suivantes :

A. Conditions préalables à l'entrée en vigueur du don

8.2.2 L'entrée en vigueur de l'accord de don est subordonnée à la réalisation par le gouvernement Djiboutien des conditions spécifiées à la section 4.01 des Conditions Générales applicables aux protocoles d'accord de don du Fonds et à sa signature.

B. Conditions préalables au premier décaissement du don

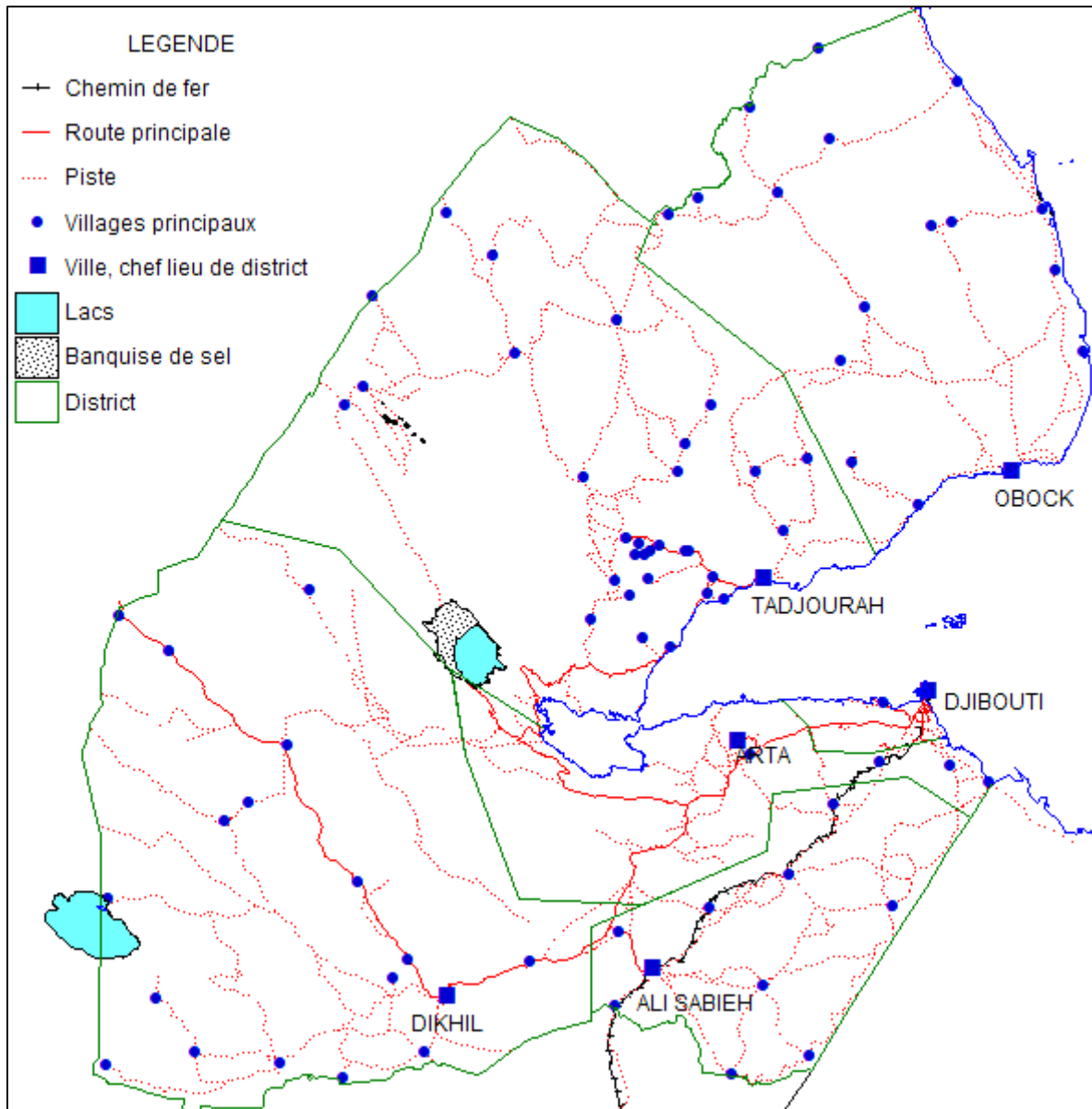
8.2.3 Le Gouvernement devra :

- i) Transmettre au Fonds les CV des 2 ingénieurs hydrauliciens et du comptable pour approbation (paragraphe 5.2.2) ;
- ii) Fournir au Fonds la preuve de l'ouverture d'un compte spéciale destiné à recevoir les ressources du don (paragraphe 5.5.2).

C. Autres conditions

- i) Fournir au Fonds, au plus tard le 30 juin 2008, la preuve de la signature de la convention avec la DPHP pour la mise en œuvre des activités du suivi des impacts sur la santé environnementale (paragraphe 4.5.2).

CARTE DE DJIBOUTI

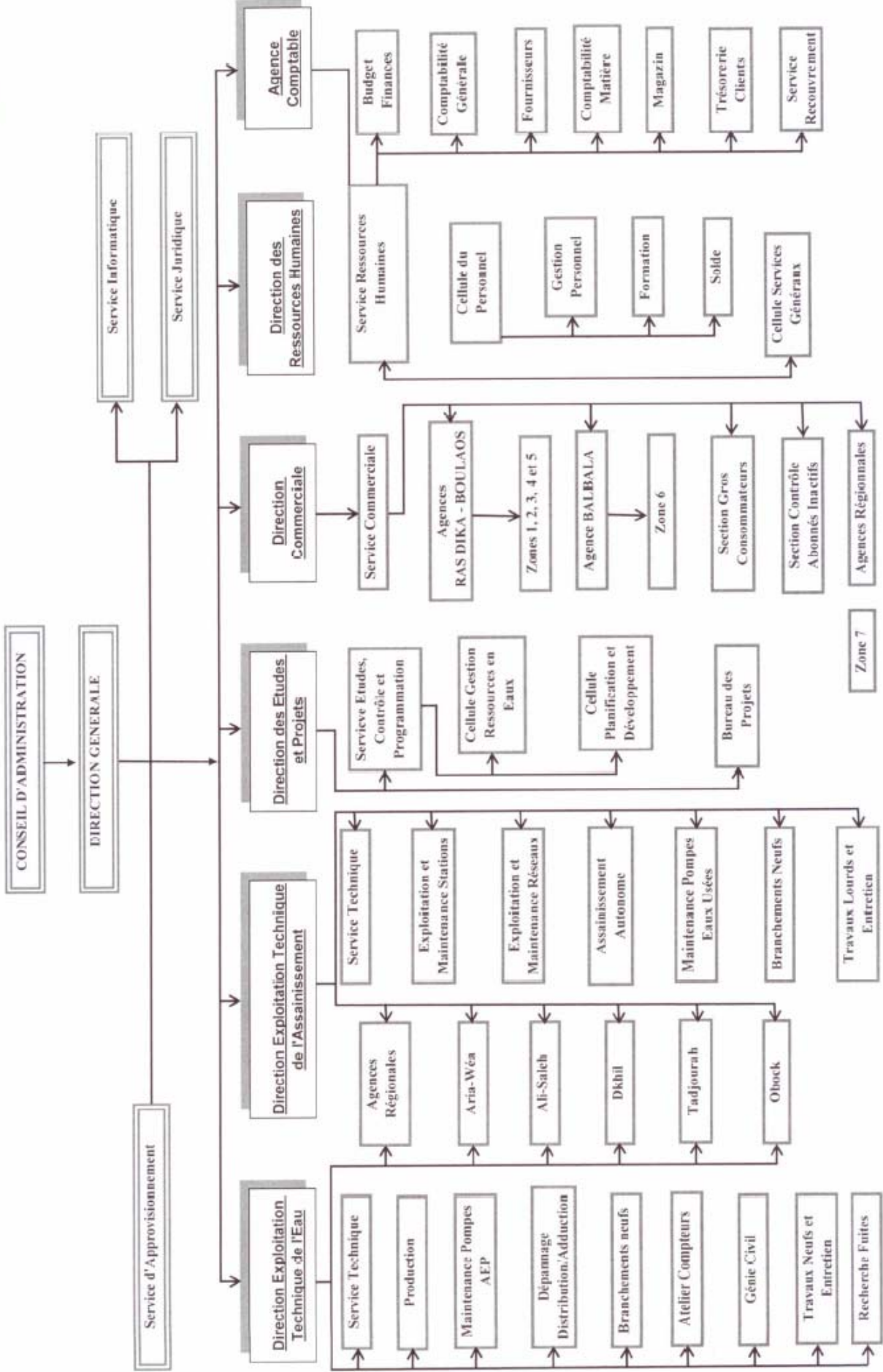


DJIBOUTI - OPERATIONS DU GROUPE DE LA BANQUE A JUILLET 2007
(en millions d'UC)

	Guichet	Date d'approbation	Date de signature	Date du dernier décais.	Montant approuvé	Montant décaissé	Montant annulé	Solde non décaissé	Engagement net	Etat d'avancement
AGRICULTURE					15,4	13,4	0,1	1,5	15,0	
Appui institutionnel à la DEP- à la SAP	FAD	29-oct-90	11-avr-91	31-déc-96	0,54	0,52	0,0	0,0	0,5	Achévé
Djibouti Integrated Fisheries Develop.	FAD	21-mai-91	11-mars-92	31-déc-04	11,9	11,8	0,1	0,0	11,8	Achévé
Aide d'urgence aux victimes des inondat.	SRF*	...	25-mai-04	31-déc-04	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	Achévé
Programme de Développement de la Pêche	FAD	22-nov-00	30-mai-01	31-août-05	0,4	0,4	0,0	0,1	0,4	Achévé
Proj.develop.integre de la peche(pret suppl)	FAD	17-déc-01	11-mars-02	31-déc-07	1,5	0,1	0,0	1,4	1,5	En cours
Aide d'urgence aux victimes de la sécheresse	SRF*	...	22-juil-05	21-déc-05	0,4	0,4	0,0	0,0	0,4	Achévé
Lutte contre la grippe aviaire	SRF*	12-déc-06	16-mai-07		0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	En cours
TRANSPORT					12,4	10,8	0,2	1,4	12,2	
Entretien routier	FAD	22-mai-89	28-mai-89	31-déc-96	4,31	4,10	0,2	0,0	4,1	Achévé
Etude Entretien Routier (Don)	FAD	25-nov-91	25-févr-92	31-déc-96	1,4	1,4	0,0	0,0	1,4	Achévé
Terminal vraquier de Djibouti	BAD	03-déc-03	6,7	5,3	0,0	1,4	6,7	En cours
EAU ET ASSAINISSEMENT					29,7	26,8	2,8	0,0	26,8	
Assainissement de Djibouti	FAD	26-sept-79	12-oct-79	31-déc-83	2,4	0,2	2,2	0,0	0,2	Achévé
Assainissement et irrigation à Djibouti	FAD	23-juin-83	09-mai-84	30-juin-94	6,4	6,4	0,0	0,0	6,4	Achévé
Adduction d'eau de Djibouti et Dikhil	FAD	23-juin-83	09-mai-84	31-déc-97	5,6	5,6	0,0	0,0	5,6	Achévé
Adduction d'eau des 4 centres urbains	FAD	28-oct-86	08-janv-87	31-déc-97	13,2	12,8	0,4	0,0	12,8	Achévé
Etude Planif. Du Dévelop. Infrastr. D'AEP	FAT	29-janv-91	08-mai-91	31-déc-96	1,03	0,8	0,2	0,0	0,8	Achévé
Etude sur les déchets solides	FAD	04-nov-92	13-mai-93	31-déc-96	0,6	0,5	0,1	0,0	0,5	Achévé
Etude du plan stratégique d'assainissement	FAT	11-mars-98	08-avr-98	31-déc-05	0,5	0,5	0,0	0,0	0,5	Achévé
ENERGIE					20,0	2,8	0,0	17,1	20,0	
Exploration géothermique	FAD	19-nov-84	30-nov-84	31-déc-92	2,4	2,4	0,0	0,0	2,4	Achévé
Projet d'Interconnexion électrique Djibouto-éthiopien	FAD	13-déc-04	22-juil-05	31-déc-10	17,6	0,5	0,0	17,1	17,6	En cours
FINANCE					3,4	2,8	0,6	0,0	2,8	
Ligne de crédit I	FAD	18-août-87	30-oct-87	31-oct-99	3,4	2,8	0,6	0,0	2,8	Achévé
SECTEUR SOCIAL					38,8	27,9	0,1	10,8	38,7	
Etude technique du lycée d'enseignement	FAD	24-févr-86	07-mai-86	31-déc-03	0,9	0,8	0,1	0,0	0,8	Achévé
Lycée industriel et commercial	FAD	24-févr-86	01-déc-89	30-juin-99	10,1	10,1	0,0	0,0	10,1	Achévé
Education II										
	FAD	13-mai-93	31-déc-04		11,6	11,6	0,0	0,0	11,6	Achévé
	FAD	15-déc-92	14-mai-93	31-déc-04	7,6	7,6	0,0	0,0	7,6	Achévé
	FSN	14-déc-92	15-mai-93	31-déc-04	4,0	4,0	0,0	0,0	4,0	Achévé
Fonds Social de Développement	FAD	08-juil-98	25-août-98	31-déc-07	6,5	4,5	0,0	2,0	6,5	En cours
Appui à la promotion de la femme	FAT	28-nov-01	11-mars-02	31-déc-07	0,7	0,2	0,0	0,6	0,7	En cours
Renforcement services santé de base I										
Prêt	FAD	17-juil-02	13-janv-04	31-déc-08	4,0	0,1	0,0	3,9	4,0	En cours
Don	FAT	17-juil-02	13-janv-04	31-déc-08	3,0	0,1	0,0	2,9	3,0	En cours
Education III										
Prêt	FAD	17-juil-04	28-sept-04	01-janv-11	5,0	0,6	0,0	4,4	5,0	En cours
Don	FAT	14-juil-04	28-sept-04	02-janv-11	4,6	0,6	0,0	4,0	4,6	En cours
					0,4	0,0	0,0	0,4	0,4	En cours
MULTI-SECTEUR					5,3	4,1	0,3	0,9	5,0	
Appui Inst. Direction de la Planification	FAT	17-sept-90	08-mai-91	31-déc-98	1,7	1,4	0,3	0,0	1,4	Achévé
Structural Adjustment Loan I	FAD	06-févr-02	11-mars-02	31-déc-04	2,4	2,4	0,0	0,0	2,4	Achévé
Projet de Renf. Inst. Bonne Gov. Fin. Publique	FAT	28-nov-01	11-mars-02	31-déc-06	1,2	0,3	0,0	0,9	1,2	En cours
Projets multinationaux	FAD				17,6	0,5	0,0	17,1	17,6	En cours
Garantie					0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Secteur privé	BAD				6,7	5,3	0,0	1,4	6,7	En cours
TOTAL					124,9	88,6	4,2	31,8	120,4	
FAD					113,2	78,6	4,2	30,4	109,0	
FSN					4,0	4,0	0,0	0,0	4,0	
BAD					6,7	5,3	0,0	1,4	6,7	
SRF					1,0	0,7	0,0	0,0	0,7	

* Special Relief Fund

ORGANIGRAMME DE L'ONEAD



REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE DJIBOUTI

Tarifs Eau et Assainissement

Catégorie 1 - Abonnés Domestiques et Etat

Tranche -	de	à	m3	Tarif Eau	Tarif Eau et Assainissement
1	0	30	m3	74	81
2	31	80	m3	140	153
3	81	120	m3	221	242
4	121	200	m3	243	310
5	201	1000	m3	299	380
6	1001	au delà	m3	374	476

Catégorie 2 - Abonnés Commerciaux (Commerces, Hotels, Restaurants)

Tranche -	de	à	m3	Tarif Eau/m3	Tarif Eau et Assainissement/m3
1	0	30	m3	88	96
2	31	80	m3	155	169
3	81	120	m3	229	249
4	121	200	m3	250	318
5	201	1000	m3	307	390
6	1001	au delà	m3	384	488

Catégorie 3 - Abonnés Industriels (Industries, EPIC, Entreprises Publiques)

Tranche -	de	à	m3	Tarif Eau/m3	Tarif Eau et Assainissement/m3
1	0	30	m3	103	112
2	31	80	m3	169	185
3	81	120	m3	236	257
4	121	200	m3	257	326
5	201	1000	m3	315	400
6	1001	au delà	m3	393	501

Tarifs Spéciaux par m3

Tranche -	de	à	m3	Tarif Eau/m3	Tarif Eau et Assainissement/m3
Tarif Onead					
1	0	120	m3	11	12
2	121	200	m3	74	81
3	201	5000	m3	374	476
Tarif Port				393	501
Tarif Forage BA188				148	188
Tarif Potence Cheikh Osman				65	
Tarif Bornes Fontaines				80	

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE DJIBOUTI

BILANS DE L'ONED ANNEES 2002 – 2006

Détail des postes	2002	2003	2004	2005	2 006
BILAN ACTIF :					
Autres immob. incorporelles	1 446 031	1 016 306	586 581	577 581	577 581
Immobilisations incorporelles :	1 446 031	1 016 306	586 581	577 581	577 581
Terrains	9 240 000	9 240 000	9 240 000	9 240 000	9 240 000
Constructions	2 330 170 737	2 209 923 004	2 434 326 726	2 384 712 891	2 384 712 891
Instal. tech. mat. & out. indust.	6 286 354 703	7 543 246 845	7 330 981 562	7 185 234 581	7 202 343 239
Autres immo. corporelles	198 167 034	142 290 330	128 332 928	100 554 865	153 720 595
Immo. corporelles en cours	292 864 069	197 290 348		10 856 825	42 440 899
Avances & acomptes					
Immobilisations corporelles :	9 116 796 543	10 101 990 527	9 902 881 216	9 690 599 162	9 792 457 624
Participations				61 722 000	61 722 000
Créances rattach. à des particip.				14 343 922	14 343 922
Autres titres immobilisés			76 065 922		
Autr. immo. financières	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Immobilisations financières :	80 000	80 000	76 145 922	76 145 922	76 145 922
Charges à répartir/plus.exerc.(III)		212 116 550	221 150 690		
Primes de rembour. d'obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)	7 271 817	337 988 299	543 593 425	262 233 706	262 233 706
Actifs immobilisés & Autres Actifs	9 125 594 391	10 653 191 682	10 744 357 834	10 029 556 371	10 131 414 833
Actifs plus d'un an					
Matières premières & approvision	200 088 838	241 777 791	263 954 932	302 081 910	302 081 910
Marchandises					
Stock et encours :	200 088 838	241 777 791	263 954 932	302 081 910	302 081 910
Valeurs d'Exploitation	200 088 838	241 777 791	263 954 932	302 081 910	302 081 910
Valeurs Réalisables	3 147 775 376	3 541 239 595	4 094 008 415	4 431 842 506	5 000 896 494
Valeurs Disponibles	154 166 879	186 622 190	36 996 133	83 639 044	33 721 288
Actifs moins d'un an	3 502 031 093	3 969 639 576	4 394 959 480	4 817 563 460	5 336 699 692
Total Actif	12 627 625 484	14 622 831 258	15 139 317 314	14 847 119 831	15 468 114 525
BILAN PASSIF :					
Capitaux propres	4 631 425 499	5 828 925 982	5 825 152 475	5 239 665 513	5 405 768 725
Emprunts & dettes aup. établ. fin.	5 409 113 795	5 800 728 180	6 048 112 635	5 703 992 039	5 697 455 524
Emprunts et dettes financ. divers	283 205 508	283 813 781	367 660 608	511 117 714	579 670 973
Dettes à long terme	5 692 319 303	6 084 541 961	6 415 773 243	6 215 109 753	6 277 126 497
Capitaux permanents	10 323 744 802	11 913 467 943	12 240 925 718	11 454 775 266	11 682 895 222
Dettes à court terme	2 303 880 682	2 709 363 315	2 898 391 596	3 392 344 565	3 785 219 303
Total Général	12 627 625 484	14 622 831 258	15 139 317 314	14 847 119 831	15 468 114 525
Ratios					
Ratio autonomie financière	0,81	0,96	0,91	0,84	0,86
Ratio liquidité générale	1,52	1,47	1,52	1,42	1,41
Ratio solvabilité générale	1,58	1,66	1,63	1,55	1,54

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE DJIBOUTI

COMPTE D'EXPLOITATION ONED 2002 – 2006 (EN MILLIONS DE FDJ)

	2002	2003	2004	2005	2006*
Produits d'exploitation (i)	1 924 810 450	1 850 936 955	1 925 518 259	2 138 352 387	1 747 016 165
Ventes	1 738 071 635	1 733 594 563	1 783 351 918	1 824 734 248	1 640 883 783
Travaux et Prestations de Service	69 834 965	99 225 990	52 770 926	89 429 406	105 510 953
Production stockée & Immobilisée			0	12 947 869	
Subvention d'exploitation			9 473 892	42 290 761	
Reprise sur provisions	62 104 590	11 471 869	78 134 337	168 950 103	
Autres produits	54 799 260	6 644 533	1 787 186		621 429
Charges d'exploitation (ii)	2 058 657 798	2 330 110 158	2 688 002 740	2 429 362 155	1 362 396 847
Achats Matière & Fournitures	625 637 786	606 328 858	766 288 621	940 141 566	784 603 924
Autres Charges	11 360		0	0	
Impôts et Taxes	71 915 124	26 027 049	25 096 935	31 534 022	2 488 721
Charges de personnel	524 965 024	511 193 939	577 625 311	553 604 331	575 304 202
Dotations aux Amort. & Prov.	836 128 504	1 186 560 312	1 318 991 873	904 082 236	
Resultat d'exploitation (iii) = (i-ii)	-133 847 348	-479 173 203	-762 484 481	-291 009 768	384 619 318
Produits financiers (iv)	56 104 447	16 927	345 395 416	541 830 229	183
Gains de change	1 745 874	1 927	682 636	316 672	183
Autres produits Financiers	21 159 375	15 000			
Reprises financières	33 199 198		344 712 780	541 513 557	
Charges financières (v)	76 766 612	86 010 879	95 282 690	359 657 270	48 856 008
Charges d'intérêts	76 361 410	85 073 203	94 711 495	88 153 947	48 856 008
Pertes de change	405 202	937 676	571 195	9 269 617	
Dotations financières			0	262 233 706	
Resultat financier (vi) = (iv) - (v)	-20 662 165	-85 993 952	250 112 726	182 172 959	-48 855 825
Resultat courant (vii) = (iii) + (vi)	-154 509 513	-565 167 155	-512 371 755	-108 836 809	335 763 493
Produits exceptionnels (viii)	649 690 975	547 221 063	337 064 502	332 848 800	234 549
Charges exceptionnels (ix)	685 735 962	294 353 231	124 037 576	429 295 615	133 172 280
Resultat Exceptionnel (x) = (viii-ix)	-36 044 987	252 867 832	213 026 926	-96 446 815	-132 937 731
Resultat avant impot (xi) = (vii+x)	-190 554 500	-312 299 323	-299 344 829	-205 283 624	202 825 762
Impôts sur le résultat (xii)	15 098 000	18 108 820	18 079 060	19 076 766	36 722 550
Resultat net (xiii) = (xi)-(xii)	-205 652 500	-330 408 143	-317 423 889	-224 360 390	166 103 212

*Comptes provisoires

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE DJIBOUTI

COMPTE D'EXPLOITATION ONEAD (EN MILLIERS DE FDJ)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Produits d'assainissement	245 835	502 006	544 050	587 574	593 450	599 384
Autres Travaux (avec branchements)	42 949	61 707	64 303	66 667	69 198	72 284
Total Ventes	288 784	563 714	608 353	654 241	662 648	671 668
Fournitures/SS Traitants	30 450	56 970	61 985	63 272	70 877	75 747
Personnel	118 650	124 000	123 500	137 000	137 000	137 000
Energie Electricité Carburants	29 400	31 000	46 750	57 000	57 000	57 000
Entretien Reseaux /Branchements	93 750	180 000	200 000	300 000	300 000	300 000
Entretien Matériels	52 500	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Total charges d'exploitation	324 750	441 970	482 235	607 272	614 877	619 747
Excedent brut d'exploitation	- 35 966	121 743	126 118	46 968	47 771	51 921
Autres produits	152 000	190 000	266 000	480 500	480 500	480 500
Reprises/Prov.& Transferts	20 000	25 000	35 000	35 000	35 000	35 000
Produits financiers	66 000	82 500	115 500	115 500	115 500	115 500
Produits exceptionnels	66 000	82 500	115 500	330 000	330 000	330 000
Autres charges	190 119	257 898	320 678	320 678	320 678	320 678
Amortissements	50 000	115 000	175 000	175 000	175 000	175 000
Charges exceptionnelles	129 000	129 000	129 000	129 000	129 000	129 000
Impots et taxes	11 119	13 898	16 678	16 678	16 678	16 678
Résultat Net	- 74 084	53 845	71 440	206 790	207 593	211 743

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE DJIBOUTI

Tableau 8.1 : Coûts détaillés du projet

	Unité	Quantité	Prix Unitaire (UC)	CoûtTotal (UC)
COMPOSANTE A : APPUI INSTITUTIONNEL ET RENFORCEMENT DES CAPACITES				
A.1 : Sous-composante appui institutionnel				
<i>- Véhicules</i>				
Véhicules 4x4 Station Wagon	U	2	25.000	50.000
Véhicules 4x4 Pick Up	U	2	15.000	30.000
<i>Sous-total</i>				80.000
<i>- Equipements Informatiques :</i>				
Micro-ordinateurs de bureau complet (imprimante + onduleur + logiciels)	U	5	2.200	11.000
Micro-ordinateurs portables	U	3	1.500	4.500
Photocopieuses	U	2	2.000	4.000
Appareil fax	U	2	250	500
<i>Sous-total</i>				20.000
<i>- 1 expert en acquisition</i>	U	1	240.000	240.000
<i>- Mobilier de bureau</i>	Forfait	1	50.000	50.000
<i>- Equipement de terrain (matériel de suivi de la qualité de l'eau)</i>	Forfait	1	150.000	150.000
<i>- Mise à jour et digitalisation des plans</i>	Forfait	1	180.000	180.000
<i>- Coûts récurrents</i>	Forfait	1	43.000	43.000
Total sous-composante A.1				763.000
A.2 : Campagne IEC	Forfait	1	118.150	118.150
A.3 : Convention avec la DPHP pour le suivi des impacts	Forfait	1	274.850	274.850
TOTAL COMPOSANTE A				1.156.000
COMPOSANTE B : REHABILITATION ET DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT				
B.1 : Station d'épuration de Douda				
<i>- Equipement</i>	Forfait	1	3.846.215	3.846.215
<i>- Génie civil</i>	Forfait	1	4.078.920	4.078.920
<i>Sous-total station d'épuration de Douda</i>				7.925.135
B.2 : Réseaux d'eaux usées	Forfait	1	6.462.720	6.462.720
B.3 : Station de pompage et de relevage	Forfait	1	1.695.566	1.695.566
B.4 : Unité pilote de traitement des matières de vidange	Forfait	1	462.107	462.107
B.5 : Collecteur eaux pluviales	Forfait	1	1.155.660	1.155.660
B.6 : Contrôle et supervision des travaux	Forfait	1	556.062	556.062
TOTAL COMPOSANTE B				18.257.250
COMPOSANTE C : GESTION DU PROJET				
C.1 : Gestion				
Equipement informatique	Forfait	1	100.000	100.000
Véhicules 4x4 Station Wagon	U	4	25.000	100.000
Véhicules 4x4 Pick Up	U	4	15.000	60.000
Carburant	Année	3	55.000	165.000
Climatiseurs split	U	10	500	5.000
Mobilier de bureau	Forfait	1	160.000	160.000
Fournitures et consommables	Année	3	85.000	255.000
Assurances	Forfait	1	20.000	20.000
Internet et frais de communication	Forfait	1	52.180	52.180
Entretien et autres frais de fonctionnement	Forfait	1	140.000	140.000
<i>Sous-total gestion du projet</i>				1.057.180
C.2 : Formation	Forfait	1	168.300	168.300
C.3 : Evaluation	Forfait	1	109.170	109.170
C.4 : Audit	Forfait	1	214.585	214.585
TOTAL COMPOSANTE C				1.549.235
TOTAL				20.962.485

Tableau 8.2 : Sources de financement par composante

Composantes	UC			
	UE	BAD	GOUV	Total
A – Appui institutionnel et renforcement des capacités				
A.1 : Appui institutionnel	0	630.000	50.000	680.000
A.2 : Campagne d'IEC	105.300	0	0	105.300
A.3 : Convention avec la DPHP pour le suivi des impacts	0	225.000	20.000	245.000
<i>Sous-total</i>	105.300	855.000	70.000	1.030.300
B – Réhabilitation et développement des infrastructures	0	0	0	0
B.1 : Station d'épuration de Douba	6.933.400	0	130.000	7.063.400
B.2 : Réseaux d'eaux usées	3.250.000	2.440.000	70.000	5.760.000
B.3 : Stations de pompage et de relevage	598.200	900.000	13.000	1.511.200
B.4 : Unité pilote de traitement des matières de vidange	402.860	0	9.000	411.860
B.5 : Collecteur des eaux pluviales	0	1.000.000	30.000	1.030.000
B.7 : Contrôle et supervision des travaux	486.600	0	9.000	495.600
<i>Sous-total</i>	11.671.060	4.340.000	261.000	16.272.060
C – Gestion du projet	0	0	0	0
C.1 : Gestion du projet	0	378.230	564.000	942.230
C.2 : Formation	0	130.000	20.000	150.000
C.3 : Evaluation	97.300	0	0	97.300
C.4 : Audit	81.250	90.000	20.000	191.250
<i>Sous-total</i>	178.550	598.230	604.000	1.380.780
Coût de base	11.954.910	5.793.230	935.000	18.683.140
Imprévus physiques	1.195.491	579.323	93.500	1.868.314
Hausse de prix	263.008	127.451	20.570	411.029
Coût total du projet	13.413.409	6.500.004	1.049.070	20.962.483
%	63,99	31,01	5,00	100,00

Tableau 8.3 : Calendrier des dépenses par source de financement (en UC)

Sources de financement	2008	2009	2010	TOTAL
Union Européenne	1.341.340,90	5.365.363,60	6.706.704,50	13.413.409
FAD	650.000	2.600.000	3.250.000	6.500.000
Gouvernement	104.907	419.628	524.535	1.049.070
Total	2.096.248	8.384.992	10.481.240	20.962.479

Tableau 8.4 : Calendrier des dépenses par composante (en UC)

Composantes	2008	2009	2010	Total UC
A – Appui institutionnel et renforcement des capacités				-
A.1 : Appui institutionnel	68.000	272.000	340.000	680.000
A.2 : Campagne d'IEC	10.530	42.120	52.650	105.300
A.3 : Convention avec la DPHP pour le suivi des impacts	24.500	98.000	122.500	245.000
<i>Sous-total</i>	103.030	412.120	515.150	1.030.300
B – Réhabilitation et développement des infrastructures	-	-	-	-
B.1 : Station d'épuration de Douba	706.340	2.825.360	3.531.700	7.063.400
B.2 : Réseaux d'eaux usées	576.000	2.304.000	2.880.000	5.760.000
B.3 : Stations de pompage et de relevage	151.120	604.480	755.600	1.511.200
B.4 : Unité pilote de traitement des matières de vidange	41.186	164.744	205.930	411.860
B.5 : Collecteur des eaux pluviales	103.000	412.000	515.000	1.030.000
B.7 : Contrôle et supervision des travaux	49.560	198.240	247.800	495.600
B.8 : Assistance technique	-	-	-	-
<i>Sous-total</i>	1.627.206	6.508.824	8.136.030	16.272.060
C – Gestion du projet	-	-	-	-
C.1 : Gestion du projet	94.223	376.892	471.115	942.230
C.2 : Formation	15.000	60.000	75.000	150.000
C.3 : Evaluation	9.730	38.920	48.650	97.300
C.4 : Audit	19.125	76.500	95.625	191.250
<i>Sous-total</i>	138.078	552.312	690.390	1.380.780
Coût de base	1.868.314	7.473.256	9.341.570	18.683.140
Imprévus physiques	186.831	747.326	934.157	1.868.314
Hausse de prix	41.103	164.412	205.515	411.029
Coût total du projet	2.096.248	8.384.993	10.481.242	20.962.483

Calendrier des supervisions

Dates approximatives	Activité	Spécialité	Personnel BAD Personnes/semaines
2008	Mission de lancement	Ingénieur eau et assainissement Chargé des acquisitions Chargé des décaissements	3/1
2008	Mission de supervision	Ingénieur eau et assainissement Analyste financier	2/1
	Mission de supervision	Ingénieur eau et assainissement Analyste financier	2/2
2009	Revue à mi-parcours	Ingénieur eau et assainissement Analyste financier Environnementaliste	3/2
	Mission de supervision	Ingénieur eau et assainissement Analyste financier	2/1
2010	Mission de supervision	Ingénieur eau et assainissement Analyste financier	2/2
	Mission de supervision	Ingénieur eau et assainissement Analyste financier	2/1
2011	Mission d'achèvement	Ingénieur eau et assainissement Analyste financier Environnementaliste	3/2

Hypothèses de l'analyse financière

Les projections financières reposent sur les états financiers de l'ONED et la base de données des clients de l'ONED pour les exercices allant de 2002 à 2006, les informations recueillies auprès de la Direction des statistiques et des études réalisées par les consultants. La population à Djibouti ville est estimée à 533 300 avec un taux de croissance annuel estimé à 3%. Le taux d'accès à l'assainissement qui est de 18% en 2006 passera à 37% en 2011 et 57% à l'horizon 2020. Les coûts d'investissement (sans les imprévus physiques et les provisions pour hausse de prix) est de 5 014 millions DFJ (18,683 millions UC) au prix courant sur la période 2008-2010. Les coûts des investissements y compris les imprévus physiques et les provisions sont de 5 626 millions de DJF (20,962 millions d'UC).

Charges d'exploitation

Frais de fonctionnement et d'entretien des équipements sont calculés sur les bases suivantes :

i)	Station d'épuration de Douda	:	10%
ii)	Réseaux d'eaux usées	:	1%
iii)	Stations de pompage et de relevage	:	7%
iv)	Unité pilote de traitement des matières de vidange	:	5%
v)	Collecteur des eaux pluviales	:	2%

Produits d'exploitation

La consommation moyenne d'eau par jour pour les commerces et industries est estimée à 7 805 m³ en 2006, 8202 m³ en 2010 et 10 289 m³ à l'horizon 2020. Pour la population domestique la consommation moyenne par jour est estimée à 7 251 m³ en 2006, 13 938 m³ en 2010 et 22 064 à l'horizon 2020. Le tarif moyen de l'eau par m³ est de 43 DFJ pour les tranches sociales (1à3) et 313 DFJ pour les trois dernières tranches (3 à 6). Pour ce qui est de l'assainissement, le tarif moyen est de 14 DFJ pour les tranches sociales et 85 DFJ pour les trois dernières tranches. La redevance de pollution sera d'environ 15 DFJ pour les trois premières tranches et 31 DFJ pour les trois dernières tranches. Les révisions des tarifs sont estimées en moyenne à 2% l'an pour les grands consommateurs et seront fonction de l'inflation et des coûts des produits de consommations.

Hypothèses de l'analyse économique

Le calcul de la rentabilité économique est basé sur le calcul financier qui par la suite a été revu en prenant en compte les facteurs de conversion appropriés et en quantifiant certains avantages socio-économiques du projet.

Gains économiques estimés.

Les avantages économiques susceptibles d'avoir un impact substantiel sur la situation des populations suite à la réalisation du projet sont entre autres l'économie du temps pour les adultes, l'amélioration de la scolarisation pour les enfants, et la réduction des dépenses de en matière de santé pour la population et l'Etat. Ces avantages ont été convertis en gains monétaires estimés sur la base des hypothèses suivantes :

- i) Gains liés aux économies de temps : Economie de temps des adultes estimée à 48 journées par an et par ménage. Quantification en termes monétaire de cette économie, en appliquant le temps gagné au salaire moyen de 39 000 DFJ.
- ii) Gains des soins de santé : La réduction des maladies hydriques (dysenterie, diarrhées des nourrissons et typhoïde) se traduit par la baisse des dépenses de santé. Il a été estimé que les gains qui en découlent représentent 1/3 des coûts supportés par an dans ce domaine par ménage et environ 2% du budget de l'Etat en matière de santé qui était de 6 000 millions de DFJ en 2006. Les avantages résultant de la prévention de la pollution des eaux souterraines ont été estimées en considérant les frais de traitement des eaux souterraines contaminées.

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE DJIBOUTI
CALCUL DU TAUX DE RENTABILITE FINANCIER INTERNE (EN MILLIERS DE DFJ)

Année	Investissements	Charges d'exploitation	Coûts total	Revenus	Avantages directs
2008	501 159	441 970	943 129	563 714	-379 416
2009	2 004 636	482 235	2 486 871	608 353	-1 878 518
2010	2 505 795	607 272	3 113 067	654 241	-2 458 826
2011	0,00	614 877	614 877	662 648	47 771
2012	0,00	619 747	619 747	671 668	51 921
2013	0,00	625 944	625 944	711 968	86 024
2014	0,00	632 204	632 204	754 686	122 482
2015	0,00	638 526	638 526	799 967	161 441
2016	0,00	644 911	644 911	847 965	203 054
2017	0,00	651 360	651 360	898 843	247 483
2018	0,00	657 874	657 874	952 774	294 900
2019	0,00	664 452	664 452	1 009 940	345 488
2020	0,00	671 097	671 097	1 060 437	389 340
2021	0,00	677 808	677 808	1 113 459	435 651
2022	0,00	684 586	684 586	1 169 132	484 546
2023	0,00	691 432	691 432	1 227 588	536 156
2024	0,00	698 346	698 346	1 288 968	590 622
2025	0,00	705 330	705 330	1 353 416	648 086
2026	0,00	712 383	712 383	1 421 087	708 704
2027	0,00	719 507	719 507	1 492 141	772 635
2028	0,00	726 702	726 702	1 566 748	840 047
2029	0,00	733 969	733 969	1 645 086	911 117
2030	0,00	741 309	741 309	1 727 340	986 032
2031	0,00	748 722	748 722	1 813 707	1 064 985
2032	0,00	756 209	756 209	1 904 392	1 148 184
				VAN	- 1 985 535
				TRF	6%

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI
PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE DJIBOUTI
CALCUL DU TAUX DE RENTABILITE ECONOMIQUE INTERNE (EN MILLIERS DE DFJ)

Année	Investissements	Charges d'exploitation	Coûts total	Revenus	Avantages directs	Avantages Santé et traitement des eaux	Avantages gain de temps et autres	Avantages directs et indirects
2008	501 159	441 970	943 129	563 714	-379 416	-	-	-379 416
2009	2 004 636	482 235	2 486 871	608 353	-1 878 518	-	-	- 1 878 518
2010	2 505 795	607 272	3 113 067	654 241	-2 458 826	95 000	50 000	- 2 313 826
2011	0,00	614 877	614 877	662 648	47 771	150 000	65 000	262 771
2012	0,00	619 747	619 747	671 668	51 921	180 000	71 500	303 421
2013	0,00	625 944	625 944	711 968	86 024	216 000	78 650	380 674
2014	0,00	632 204	632 204	754 686	122 482	259 200	86 515	468 197
2015	0,00	638 526	638 526	799 967	161 441	311 040	103 818	576 299
2016	0,00	644 911	644 911	847 965	203 054	373 248	134 963	711 265
2017	0,00	651 360	651 360	898 843	247 483	410 573	175 452	833 508
2018	0,00	657 874	657 874	952 774	294 900	451 630	228 088	974 618
2019	0,00	664 452	664 452	1 009 940	345 488	496 793	296 515	1 138 795
2020	0,00	671 097	671 097	1 060 437	389 340	546 472	385 469	1 321 281
2021	0,00	677 808	677 808	1 113 459	435 651	601 120	424 016	1 460 786
2022	0,00	684 586	684 586	1 169 132	484 546	661 232	466 417	1 612 195
2023	0,00	691 432	691 432	1 227 588	536 156	727 355	513 059	1 776 570
2024	0,00	698 346	698 346	1 288 968	590 622	800 090	564 365	1 955 077
2025	0,00	705 330	705 330	1 353 416	648 086	880 099	620 802	2 148 987
2026	0,00	712 383	712 383	1 421 087	708 704	968 109	682 882	2 359 695
2027	0,00	719 507	719 507	1 492 141	772 635	1 064 920	717 026	2 554 580
2028	0,00	726 702	726 702	1 566 748	840 047	1 171 412	752 877	2 764 336
2029	0,00	733 969	733 969	1 645 086	911 117	1 288 553	790 521	2 990 191
2030	0,00	741 309	741 309	1 727 340	986 032	1 417 409	830 047	3 233 487
2031	0,00	748 722	748 722	1 813 707	1 064 985	1 559 150	871 549	3 495 684
2032	0,00	756 209	756 209	1 904 392	1 148 184	1 715 064	915 127	3 778 375
							VAN	2 073 850
							TREI	17%

LISTE DES DOCUMENTS COLLECTES ET/OU CONSULTES

1. Documents généraux :

- Bilan des activités quinquennales et perspectives de la MHUEAT, 1999- 2004.
- Bilan quinquennal de la Direction de l'assainissement, MHUEAT/DA
- Rapport d'activité de l'ONED, 2001-2004.
- Divers documents relatifs à l'organisation du MHUEAT, son statut, ses attributions, la politique tarifaire de l'assainissement, la gestion des ressources humaines, la politique de formation, la facturation et le recouvrement, les projections financières, etc. – MHUEAT, ONED, Février 2006.
- Etats financiers – Bilans de l'ONED 2000 – 2004.
- Code de la passation des marchés publics – Djibouti,
- Statistiques sur la santé et l'hygiène - Ministère de la Santé, CD-Rom.
- Analyse juridique préliminaire de l'UE dans le cadre de l'appui à l'élaboration d'un texte de politique sectorielle actualisée Eau et Assainissement, Délégation de l'UE, mai 2005
- Analyse des tarifs par l'UE dans le cadre de l'appui à l'élaboration d'un texte de politique sectorielle actualisée Eau et Assainissement - Délégation de l'UE, mai 2005
- Options de réformes institutionnelles pour l'électricité l'eau et l'assainissement – Banque mondiale, novembre 2004
- Note sur les recommandations des bailleurs de fonds sur les aspects institutionnels du secteur de l'eau et de l'assainissement et des déchets- MHUEAT, 2005

2. Assainissement de la Ville de Djibouti et reformes institutionnelles :

- Etude du plan stratégique de l'assainissement de la ville de Djibouti – BAD, novembre 2005.
- Termes de Références de l'Etudes Termes de Référence d'assistance technique accompagnant le programme d'investissement FED dans le domaine de l'eau et de l'assainissement- Délégation de l'Union Européenne à Djibouti, Octobre 2005
- Projet de loi portant création de l'ONEAD (l'Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti), - MHUEAT, février 2006.

**DJIBOUTI : PROPOSITION D'UN DON FAD DE 6,50 MILLIONS D'UC
POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'ASSAINISSEMENT DE LA
VILLE DE DJIBOUTI**

RESULTATS DES NEGOCIATIONS

Les négociations ont eu lieu à l'Agence Temporaire de Re-localisation de la Banque à Tunis le 12 et le 13 novembre 2007 entre les représentants du Gouvernement de la République de Djibouti et le Fonds Africain de Développement (FAD) pour un don d'un montant de 6,50 millions d'UC pour financer le projet d'assainissement de la ville de Djibouti.

La délégation djiboutienne et l'équipe du FAD ont revu et discuté en détail l'accord de don. Les termes et les conditions du don ont été acceptés par la délégation djiboutienne.

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résolution No. F/[]/2007/[]

adoptée selon la procédure de non-objection le [] 2007

Octroi d'un don à la République de Djibouti en vue de financer une partie des coûts en devises et une partie des coûts en monnaie locale du Projet d'Assainissement de la Ville de Djibouti

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU les articles 1, 2, 11, 12, 14, 15, 16, 19 et 26 de l'Accord portant création du Fonds africain de développement (le "Fonds"), la politique de financement du FAD-X, l'Allocation des ressources du FAD-X par pays actuellement applicable et la proposition de don contenue dans le document ADF/BD/WP/2007/114/Approbation (le "rapport d'évaluation") ;

DECIDE ce qui suit :

1. de consentir à la République de Djibouti un don d'un montant maximum équivalant à six millions cinq cent mille unités de compte (6 500 000 UC) en vue de financer une partie des coûts en devises et une partie des coûts en monnaie locale du Projet d'assainissement de la ville de Djibouti ;
2. d'autoriser le Président du Fonds à conclure un protocole d'accord avec la République de Djibouti selon les modalités et conditions définies dans les Conditions générales applicables aux protocoles d'accord et dans le rapport d'évaluation. Toutefois, le Président doit, au préalable, assurer le Conseil par écrit que le Fonds dispose de ressources suffisantes pour engager le montant du don consenti en vertu de la présente résolution ;
3. le Président peut annuler le don si le protocole d'accord n'est pas signé dans un délai de cent quatre-vingts (180) jours à compter de la date d'approbation du don ;
4. la présente résolution entre en vigueur à la date susmentionnée.